



## **Conseil de Communauté**

### **Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
CAGB le :  
15/05/2012

**Séance du mercredi 9 mai 2012  
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :  
Le Directeur Général  
Adjoint des services,  
Bernard RACH

#### **PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 9 mai 2012 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

#### **Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 29/03/12

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 29 mars 2012.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

## **Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

### **↳ 2.1 - Tramway - Marché de fournitures « courants faibles » - 2<sup>ème</sup> consultation (CFA2)**

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché pour l'acquisition d'équipements informatiques, électriques, électroniques et de tôlerie pour les systèmes en courants faibles dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway pour les 10 lots attribués :
  - avec la société ACTIA, au titre du lot n°1, pour un montant de 103 097,00 € HT,
  - avec la société SBK, au titre du lot n°3, pour un montant total de 131 992,20 € HT,
  - avec la société ACAPELA, au titre du lot n°4, pour un montant total de 14 720,00 € HT,
  - avec la société SNEF, au titre du lot n°5, pour un montant total de 168 706,00 € HT,
  - avec la société ABC, au titre du lot n°6, pour un montant total de 22 703,00 € HT,
  - avec la société ELINAP, au titre du lot n°7, pour un montant total de 85 980,00 € HT,
  - avec la société REBOUL SA, au titre du lot n°9, pour un montant total de 15 834,12 € HT,
  - avec la société REBOUL SA, au titre du lot n°10, pour un montant total de 169 174,13 € HT,
  - avec la société REXEL, au titre du lot n°11, pour un montant total de 56 156,94 € HT,
  - avec la société BALOGH, au titre du lot n°12, pour un montant total de 131 987,40 € HT.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

*Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 121                      Contre : 0                      Abstentions : 2*

### **↳ 2.2 - Convention « Pass Bus-Car » pour les trajets Besançon-Vesoul**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention Titres intermodaux « Pass bus-car » pour les trajets entre Besançon et Vesoul,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0*

## **Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### **Finances**

#### **↳ 1.1.1 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet Solidarité sociale et fiscale**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la prorogation du règlement d'attribution de la DSC en 2012 et de ses modalités de calcul,
- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale » renforcé au titre de l'année 2012, soit 2 025 000 €,
- le versement à titre d'avance du montant 2011 du volet « Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux », soit 53 816 €, dans l'attente de la définition d'une règle précise applicable à ces terrains familiaux,
- le versement à titre d'avance du montant 2011 du volet « Solidarité économique », soit 1 077 231 €, dans l'attente du recensement complet des permis de construire délivrés par les communes membres en 2011.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0*

## **Communication**

### ↳ 1.1.2 - Tour de France - Accueil de l'étape du 9 juillet 2012 - Financement

A la majorité, 4 Contre, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- adopte le projet, le programme des animations de l'étape du Tour de France Arc-et-Senans / Besançon, le budget et le plan de financement,
- autorise Monsieur le Vice-Président à signer la convention correspondante avec la société Amaury Sport Organisation (ASO) pour l'accueil de l'arrivée de l'étape du Tour de France.

Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 116                      Contre : 4                      Abstentions : 3

## **Ressources humaines**

### ↳ 1.2.1 - Convention « cadre » de mise à disposition avec le Centre de Gestion du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la Convention entre la CAGB et le Centre de Gestion du Doubs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ 1.2.2 - Avenant à la convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine (ASTB)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la Convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ 1.2.3 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents et avenant à la convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Besançon auprès de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
  - la création de 2 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux au sein de la direction Projet Tramway (catégorie B, filière technique),
  - la création d'1 poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux au sein de la direction Projet Tramway (catégorie C, filière technique),
  - la modification en conséquence de la liste des emplois permanents.
- se prononce favorablement sur l'avenant à la Convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Besançon auprès de la CAGB,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie**

### ↳ 4.1 - Fonds « Centres de Village » - Attribution de subvention pour le projet de la commune de Tallenay

*M. PRALON ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention à la commune de Tallenay, pour le projet de mise en valeur du lavoir, correspondant à 33 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe I, soit un montant total de 3 066 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, le cas échéant la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 121                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ 4.2 - Charte paysagère - Programme d'action 2012 dans le cadre de la convention avec le CAUE du Doubs

*MM. GALLIOT et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant 2012 à la convention triennale entre le Grand Besançon et le CAUE, prévoyant une contribution financière du Grand Besançon à hauteur de 17 500 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 121                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports**

### ↳ 5.1 - CRR - Vote des tarifs 2012-2013

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes et les évolutions proposés,
- adopte les tarifs 2012-2013 du CRR, conformément aux éléments décrits dans la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 123                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ 5.2 - CRR - Partenariat entre les conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre les quatre conservatoires portant sur l'organisation 2012 de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 123                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ 5.3 - CRR - Convention de mise à disposition de salles, instruments et surveillants avec la Fédération musicale de Franche-Comté pour l'organisation d'examens fédéraux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette mise à disposition de salles, instruments et surveillants du Conservatoire à la Fédération Musicale de Franche-Comté (FMFC) pour l'organisation de ses examens fédéraux les 13 mai et 10 juin 2012 contre facturation d'un montant de 739 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.4 - CRR - Organisation des examens d'art dramatique au Petit Théâtre de la Bouloie

Mme SCHIRRER et M. DEVESA ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre le Conservatoire et le CROUS de Besançon dans le cadre de l'organisation des examens d'art dramatique des élèves du Conservatoire au Petit Théâtre de la Bouloie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.5 - CRR - Projet de partenariat avec le Théâtre de l'Espace

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre le Conservatoire et le Théâtre de l'Espace dans le cadre de l'organisation de stages à destination des élèves du conservatoire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.6 - CRR - Partenariats dans le cadre de la journée Portes Ouvertes du CRR du 12 mai 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les partenariats portant sur l'organisation de la journée Portes Ouvertes 2012 du conservatoire avec :
  - la compagnie PERNETTE pour un montant de 6 437,12 € TTC,
  - l'association « Les Archers » pour un montant de 3 000 € TTC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.7 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Attribution des subventions 2012

Mmes POISSENOT et MICHEL et MM. FOUSSERET et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accorde des subventions d'un montant total de 89 671 € aux 16 écoles de musique associatives, selon les modalités décrites dans la délibération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la MJC Palente et l'EMICA.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

### ↳ 6.1 - Aéroport Bâle-Mulhouse - Adhésion à l'association de promotion du raccordement ferroviaire à l'EuroAirport, EAP Express

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion du Grand Besançon à l'association de promotion du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg, sachant que cette adhésion ne préfigure d'aucune manière un financement de ce raccordement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à adresser une demande d'adhésion au Président de la dite association et à signer tout acte lié à cette adhésion,
- se prononce favorablement sur le versement de la cotisation annuelle.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

### ↳ 7.1 - Projet de Programme d'Action Territorial 2012 - Gestion des aides déléguées à l'habitat privé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce projet de Programme d'Action Territorial 2012.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ 7.2 - Avenants 2012 à la convention de délégation des aides à la pierre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
  - l'avenant à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre pour l'année 2012,
  - l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ 7.3 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Prolongation de la phase 2 de suivi-animation

Mme POISSENOT et M. STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités financières de la prolongation de l'OPAH par voie d'avenant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation avec l'association HDL.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ 7.4 - Modification du Règlement Intérieur des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les modifications du Règlement intérieur des aires d'accueil,
- la grille tarifaire des dégradations.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 124                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

### ↳ 9.1 - Règlement communautaire de collecte et de facturation des déchets

Le Conseil de Communauté prend connaissance des principales dispositions du règlement de collecte et de facturation des déchets, lequel fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Président.

### ↳ 9.2 - Convention entre le Grand Besançon et les communes relative à l'accompagnement de la mise en place de la Redevance Incitative

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention entre la CAGB et les communes membres pour l'accompagnement à la mise en place de la RI,
- se prononce favorablement sur la résiliation des conventions de tenue des fichiers de REOM,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pour l'accompagnement à la mise en place de la RI et tout acte y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 124                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ 9.3 - Convention « Programme Local de Prévention » entre le Grand Besançon et le SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le programme d'actions prévisionnelles de prévention des déchets proposé par le Grand Besançon en 2012 et se prononce favorablement sur son intégration au projet de convention à intervenir entre le SYBERT et la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre le SYBERT et la CAGB et tout acte y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 124                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ 9.4 - Implantations de Points d'Apport Volontaire à Besançon - Fonds de concours

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement par la Ville de Besançon d'un fonds de concours à la CAGB pour la mise en place de Points d'Apport Volontaire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer au besoin tout acte nécessaire au présent fonds de concours.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 124                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ 9.5 - Adhésion à Ascomade

Mme PRESSE et M. CYPRIANI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à l'Ascomade,
- se prononce favorablement sur le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 7 065,08 € pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, au besoin, tout document nécessaire à cette adhésion.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 121                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion**

#### **↳ 3.1 - Opération d'aménagement des Portes de Vesoul - Modification du périmètre opérationnel de la ZAC**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification du périmètre opérationnel de la future zone des Portes de Vesoul.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 124                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ 3.2 - Avenant au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises sur les sites de Palente et de Temis Innovation**

MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant au contrat de Délégation de Service Public par lequel la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a confié à ensemble pour aGir et Entreprendre (BGE) l'exploitation de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises sur les sites de Palente et de Temis Innovation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 121                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ 3.3 - Fonds Régional d'Innovation - Fonctionnement pour l'année 2012**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional d'Aide à l'Innovation 2 (FRI 2) à hauteur de 350 000 € en 2012 (montant provenant de remboursements et de dotations non utilisés issus des conventions antérieures sur le FRI et par conséquent sans incidence budgétaire sur la ligne de financement de soutien à la compétitivité),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 124                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ 3.4 - SAIEMB-IE - Aide à la promotion territoriale**

MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARIOT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 45 000 € à la SAIEMB-IE pour l'action de promotion économique du territoire, telle que décrite dans la délibération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la CAGB et la SAIEMB-IE.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 115                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ 3.5 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la SAS INTERSTRAP**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS INTERSTRAP une aide de 48 750 € pour la réalisation du projet permettant son développement, sous réserve du maintien sur site par l'Entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 124                    Contre : 0                    Abstention : 0



↳ 3.6 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle des Microtechniques - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accorde un soutien financier au fonctionnement de l'Association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 15 000 € pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 124                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ 3.7 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Institut Edouard Belin - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accorde un soutien financier au fonctionnement de l'Association de l'Institut Edouard Belin à hauteur de 20 000 € pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 124                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ 3.8 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accorde un soutien financier au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 16 500 € pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 124                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ 3.9 - Syndicat Mixte Lumière - Modification des statuts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications relatives aux statuts du syndicat Mixte Lumière.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 124                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **Questions diverses**

↳ 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

## Conseil de Communauté

### Séance du vendredi 9 septembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h10.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS (à partir du 2.1) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 2.1) **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.4), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 7.4), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 2.1), M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 2.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.1), M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 7.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 2.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 2.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI (à partir du 2.1), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au 2.2), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 2.1) **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.2) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 4.2), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD jusqu'au 0.1 et présente à partir du 2.1) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** M. Claude PREIONI **Genes :** Mme Maryse MILLET (jusqu'au 9.4) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET à partir du 2.1) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 2.1) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 2.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 2.1 et présent à partir du 1.1.1).

**Etaient absents :** **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chaleze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thise :** M. Bernard MOYSE **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER.

**Secrétaire de séance :** M. Daniel HUOT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** JM. ROTH, H. AKODAD, P. BONTEMPS, E. DUMONT, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 1.1.2), A. GHEZALI, JF. GIRARD, N. GUILLEMET, L. HAKKAR, S. JEANNIN, A. MENETRIER (à partir du 2.1), J. PANIER, B. RONZI, M. ROPERS (à partir du 2.1), J. ROSSELOT, JC. ROY (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN (à partir du 2.1), Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 2.1), A. KOELLER (à partir du 2.1), B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 2.1), R. REYLE (à partir du 9.3), C. BOTTERON (à partir du 5.1), A. BAVEREL, M. MILLET (à partir du 9.5), B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR (jusqu'au 0.1), P. BELUCHE, J. MENIGOZ, JM. FAIVRE, C. BOILLEY, B. MOYSE.

**Mandataires :** JP. BASSELIN, C. MICHEL, JJ. DEMONET, D. POISSENOT, YM. DAHOUI (à partir du 2.1), JP. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT, JY. PRALON, N. MOUNTASSIR, T. BENETEAU De LAPRAIRIE, B. FALCINELLA, C. LIME (à partir du 2.1), J. SCHIRRER, M. LOYAT, C. GELIN (à partir du 2.1), JM. GIRERD, J. MARIOT (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR (à partir du 2.1), B. CYPRIANI (à partir du 2.1), P. CHANEY (à partir du 2.1), R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 2.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 9.3), D. GALLET (à partir du 5.1), B. ANDREOSSO, P. CONTOZ (à partir du 9.5), B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY (jusqu'au 0.1), B. BOURDAIS, MO. CRABBÉ-DIAWARA, JM. BOUSSET, G. BAULIEU, J. TARBOURIECH.

**Grand  
Besançon**



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du mercredi 9 mai 2012**

*Salle des séances de la CCIT du Doubs*

## ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____	15
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 29 mars 2012 _____	15
Intervention _____	16
Présentation des investissements du SDIS sur l'Agglomération _____	16
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements _____	21
Rapport n°2.1 - Tramway - Marché de fournitures « courants faibles » - 2 <sup>ème</sup> consultation (CFA2) _____	21
Rapport n°2.2 - Convention « Pass Bus-Car » pour les trajets Besançon-Vesoul _____	25
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC _____	25
Finances _____	25
Rapport n°1.1.1 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet Solidarité sociale et fiscale _____	25
Rapport n°1.1.2 - Tour de France - Accueil de l'étape du 9 juillet 2012 - Financement _____	27
Ressources Humaines _____	29
Rapport n°1.2.1 - Convention « cadre » de mise à disposition avec le Centre de Gestion du Doubs _____	29
Rapport n°1.2.2 - Avenant à la convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine (ASTB) _____	29
Rapport n°1.2.3 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois permanents et avenant à la convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Besançon auprès de la CAGB _____	30
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie _____	30
Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de Village » - Attribution de subvention pour le projet de la commune de Tallenay _____	30
Rapport n°4.2 - Charte paysagère - Programme d'action 2012 dans le cadre de la convention avec la CAUE du Doubs _____	31
Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports _____	32
Rapport n°5.1 - CRR - Vote des tarifs 2012-2013 _____	32
Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat entre les conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du diplôme d'Études Musicales (DEM) 2012 _____	32
Rapport n°5.3 - CRR - Convention de mise à disposition de salles, instruments et surveillants avec la Fédération musicale de Franche-Comté pour l'organisation d'examens fédéraux _____	32
Rapport n°5.4 - CRR - Organisation des examens d'art dramatique au Petit Théâtre de la Bouloie _____	32
Rapport n°5.5 - CRR - Projet de partenariat avec le Théâtre de l'Espace _____	33
Rapport n°5.6 - CRR - Partenariats dans le cadre de la journée Portes Ouvertes du CRR du 12 mai 2012 _____	33
Rapport n°5.7 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Attribution des subventions 2012 _____	33
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets _____	34
Rapport n°6.1 - Aéroport Bâle-Mulhouse - Adhésion à l'association de promotion du raccordement ferroviaire à l'EuroAirport, EAP Express _____	34
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville _____	35
Rapport n°7.1 - Projet de Programme d'Actions Territorial 2012 - Gestion des aides déléguées à l'habitat privé _____	35
Rapport n°7.2 - Avenants 2012 à la convention de délégation des aides à la pierre _____	36
Rapport n°7.3 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Prolongation de la phase 2 de suivi-animation _____	36
Rapport n°7.4 - Modification du Règlement intérieur des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage _____	36

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés _____	37
Rapport n°9.1 - Règlement communautaire de collecte et de facturation des déchets _____	37
Rapport n°9.2 - Convention entre le Grand Besançon et les communes relative à l'accompagnement de la mise en place de la Redevance incitative _____	42
Rapport n°9.4 - Implantations de Points d'Apport Volontaire à Besançon - Fonds de concours _____	42
Rapport n°9.3 - Convention « Programme Local de Prévention » entre le Grand Besançon et le SYBERT ____	43
Rapport n°9.5 - Adhésion à Ascomade _____	43
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion _____	44
Rapport n°3.1 - Opération d'aménagement des Portes de Vesoul - Modification du périmètre opérationnel de la ZAC _____	44
Rapport n°3.2 - Avenant au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises sur les sites de Palente et de Temis Innovation _____	44
Rapport n°3.3 - Fonds Régional d'Innovation - Fonctionnement pour l'année 2012 _____	44
Rapport n°3.4 - SAIEMB-IE - Aide à la promotion territoriale _____	45
Rapport n°3.5 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la SAS INTERSTRAP _____	45
Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle des Microtechniques - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012 _____	45
Rapport n°3.7 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Institut Édouard Belin - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012 _____	46
Rapport n°3.8 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012 _____	46
Rapport n°3.9 - Syndicat Mixte Lumière - Modification des statuts _____	46
Questions diverses _____	47
Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	47
Rapport n°10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	48

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du mercredi 9 mai 2012

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h10.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 29 mars 2012

**M. LE PRÉSIDENT.-** La séance est ouverte. Je vous demanderai de bien vouloir cesser vos conversations afin que la séance puisse démarrer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les pouvoirs : Didier GENDRAUD à Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jacqueline PANIER à Joëlle SCHIRRER, Hayatte AKODAD à Carine MICHEL, Patrick BONTEMPS à Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT à Danièle POISSENOT, Françoise FELLMANN à Yves-Michel DAHOUI, Abdel GHEZALI à Fanny GERDIL-DJAOUAT, Lazhar HAKKAR à Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Sylvie JEANNIN à Béatrice FALLCINELA, Michel OMOURI à Pascal BONNET, Béatrice RONZI à Michel LOYAT, Jean ROSSELOT à Jean-Marie GIRERD, Marie-Noëlle SCHOELLER à moi-même (Jean-Louis FOUSSERET), Nicole WEINMAN à Frank MONNEUR, André BAVEREL à Brigitte ANDRÉOSSO, Bernard MOYSE à Jean TARBOURIECH, Daniel PARIS à Claude PREIONI, Jean-Michel FAIVRE à Jean-Marc BOUSSET, Séverine MONLLOR à Marcel COTTINY, Jean-Marie ROTH à Jean-Pierre BASSELIN, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Christian BOILLEY à Gabriel BAULIEU, Nicolas GUILLEMET à Nohzat MOUNTASSIR, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY, Jean-François GIRARD à Jean-Yves PRALON, Jacques MÉNIGOZ à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Brigitte VIONNET à Bernard BECOULET. Voilà pour les mandats.

Y a-t-il des remarques par rapport au dernier compte-rendu ? Je n'en vois pas.

Il faut désigner un secrétaire de séance : Daniel HUOT, le Maire de Mamirolle, par exemple, serait très bien. Le quorum est atteint La séance est ouverte.

## Intervention

### Présentation des investissements du SDIS sur l'Agglomération

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout d'abord, en ce début de séance, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre ami Léon BESSOT, Maire du Valdahon, Conseiller Général, et aussi, surtout, ce soir, Président du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), au Colonel André BENKEMOUN, patron du Centre Départemental d'Incendie et de Secours, ainsi qu'aux officiers de son état-major qui sont ici ce soir. Vous savez que le SDIS, présidé par notre ami Léon BESSOT, construit un certain nombre de casernes et investit beaucoup dans le Département. Il n'investit pas seul d'ailleurs, puisque notre Agglomération investit aussi beaucoup d'argent. C'est normal pour qu'effectivement, les habitants de notre Département soient bien protégés, que les secours soient des secours de qualité comme ils l'ont toujours été. Je crois que de beaux outils vont être à notre disposition. Je parle pour l'Agglomération.

Je pense qu'il est bien que ce soir, nous puissions donner la parole à Monsieur le Président. L'ordre du jour étant chargé, je vous laisse donc la parole pour une demi-heure et vous demanderai de respecter le timing. Je vous laisse présenter le SDIS : ce que vous faites, vos projets, et répondre aux questions des délégués communautaires.

Les uns et les autres, nous nous connaissons bien et nous savons ce que fait le SDIS. Nous rendons d'ailleurs hommage au professionnalisme des sapeurs-pompiers de ce Département, qui sont toujours à nos côtés quand on a besoin d'eux. Je crois qu'il est normal que l'on puisse vous recevoir.

**M. BESSOT.-** Merci. Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires, chers collègues membres du Conseil d'Administration, merci de nous accueillir dans votre Assemblée ce soir, au sein de votre instance.

Depuis six ans, l'organisation des secours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon connaît une évolution importante qui arrive à son terme, avec l'ouverture des deux nouveaux centres du cœur urbain.

En 2007, Claude JEANNEROT était le Président du SDIS à l'époque. En effet, le Président du CG est Président de droit du CASDIS, et il m'a délégué depuis 2009. En 2007, il était venu vous présenter ici même, le projet immobilier, les projets concernant votre Agglomération.

Donc, merci, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu nous accueillir pour présenter les évolutions, informer le Conseil de Communauté de l'usage par le SDIS de votre participation de 5,3 M€ à notre plan immobilier. Je rappelle que c'est un plan de 80 M€. Nous sommes à 50 M€ environ de réalisations, 20 casernes ont été construites ou complètement rénovées. Il en reste encore 20. Peut-être aussi que le rythme va s'étaler un peu, mais il sera continué, tout cela grâce, bien sûr, à votre participation financière et à l'effort considérable du Conseil Général qui est la variable d'ajustement de notre budget. Donc, merci dès à présent pour cette contribution sans laquelle le plan immobilier, gage de la réussite de la réorganisation des secours, n'aurait pu se faire dans des délais aussi courts.

Aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens et les médias parlent des deux nouveaux centres de Besançon, notamment celui de Brulard, face au 19<sup>ème</sup> Régiment de Génie. Mais peu connaissent l'amélioration des services rendus à la population, portés par les deux centres dont celui de l'Est (Thise-Chalezeule) qui est ouvert depuis avril. D'une manière plus générale, c'est l'organisation des secours, depuis le début de l'année et depuis l'ouverture du centre, que le Colonel BENKEMOUN va vous présenter pour l'ensemble de vos communes - je pense que c'est important - avec aussi le centre de Saône inauguré à l'automne dernier, qui prend aussi, avec Saône-Mamirolle, une place importante dans l'évolution des secours et de cette réorganisation.



Je passe tout de suite la parole au Colonel BENKEMOUN. Nous sommes à votre disposition pour vos questions et échanges, en essayant d'être concis parce que nous savons que vous avez un ordre du jour bien chargé. Merci.

**M. BENKEMOUN.-** Monsieur le Président, comme cela a été précisé, depuis six ans maintenant, a été entreprise une réorganisation des secours sur l'ensemble de l'Agglomération de Besançon. Cette réorganisation a vocation à répondre à plusieurs points.

La première chose, c'est l'évolution sur les territoires que vous connaissez bien. On peut l'expliquer d'abord par l'accroissement de la population qui s'est joué au cours des 20 dernières années. Deuxièmement, il y a eu un étalement urbain que vous connaissez bien, notamment sur les communes périphériques de Besançon. Par ailleurs, de nouvelles infrastructures sont apparues dans le paysage, que cela soit la voie des Mercureaux, la rocade, aujourd'hui la ligne LGV. Enfin, il y a une évolution par rapport au schéma qui voyait le centre urbain de Besançon concentrer, la richesse économique et le pouvoir politique et social. On s'aperçoit, lorsque l'on fait un regard un peu macroscopique sur l'Agglomération, qu'aujourd'hui, l'ensemble de ces points est dispersé sur le territoire.

Donc, pour répondre à l'ensemble de ces besoins, il était nécessaire de repenser le schéma général de la distribution des secours, ce qui va vous être présenté dans quelques instants.

La deuxième raison est qu'il y avait besoin, notamment pour les sapeurs-pompiers de Besançon, de pouvoir disposer de locaux adaptés aux exigences d'aujourd'hui. Ce n'était pas tout à fait le cas dans le centre que l'on occupe actuellement, à côté du pont Canot. Enfin, on a souhaité anticiper dans le schéma proposé, avec les évolutions annoncées, notamment le développement annoncé pour la partie nord-ouest de l'Agglomération, avec un projet que l'on verra, à échéance de 10-15 ans, de pouvoir implanter un centre supplémentaire.

Cette réorganisation s'est faite sur deux axes : le premier axe sur une réorganisation spatiale, et le deuxième axe, sur le plan d'investissement immobilier évoqué qui venait concrétiser la réorganisation spatiale.

Comment s'est jouée la réorganisation spatiale en six ans ? Autour des actions suivantes :

- le regroupement de Bouclans et de Nancray, qui avaient chacun un centre (on verra sur une carte qu'ils se sont regroupés dans un seul centre),
- le regroupement de Saône et Mamirolle,
- l'intégration du centre communal de Marchaux,
- la création des deux centres à Besançon (on regardera en détail où nous en sommes aujourd'hui),
- le projet de création d'un centre supplémentaire à échéance de 10 à 15 ans sur un secteur Nord-Ouest de l'Agglomération qui reste à définir. Aujourd'hui, on le situe du côté d'École-Valentin, mais cela reste à ce niveau-là. Il faudra que d'ici à cinq ou six ans, on puisse en fonction de la concrétisation de ces projets-là, pouvoir faire une localisation plus précise.

Sur la carte, cela donne la représentation suivante : le regroupement Bouclans-Nancray est devenu le premier plateau. Saône-Mamirolle qui est d'ailleurs l'appellation, l'intégration dans le nord-est de Marchaux ; la scission du centre actuel faite le 4 avril dernier pour joindre le centre de Besançon Est regroupe également les centres de Thise, Chalezeule et Roche-lez-Beaupré (demain, une partie partira vers ce centre de Besançon-Nord) ; et bien sûr, le centre de Besançon-Centre que l'on verra tout à l'heure en détail.

Cette réorganisation s'est traduite à travers un plan immobilier. Ça a été :

- la construction du nouveau centre du premier plateau,
- la construction du nouveau centre de Saône-Mamirolle,
- la mise à niveau du centre de Marchaux au moment de son intégration,
- la construction du centre de Besançon-Est,
- la construction du centre de Besançon-Centre.

C'est un investissement global de 24,3 M€ pour les trois centres de Mamirolle, Besançon-Est et Besançon-Centre, avec une participation de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 5,3 M€.

Le schéma gris montre le secteur où aujourd'hui, nous n'avons pas de centre, où on a un défaut de « couverture ». Il faudra l'ajuster en fonction des projets aujourd'hui évoqués, liés au développement de ce secteur-là.

Pour les autres parties, le plan immobilier se concrétise par :

- Bouclans,
- Saône-Mamirolle, dont vous avez les dates et les montants d'investissements,
- l'intégration de Marchaux,
- le centre de Besançon-Est mis en service le 4 avril 2012,
- le centre de Besançon-Centre en cours de travaux et de finition.

On a complété aussi en dehors du territoire strict de l'Agglomération par :

- l'intégration du CPI de Recologne en 2009,
- la rénovation du centre de Saint-Vit en 2009 pour un investissement de 670 000 €,
- le renforcement du centre de Pouilley-les-Vignes,
- le repositionnement sur la commune de Boussières, pour des nécessités de la commune et pour un positionnement plus intéressant pour la distribution du secours.

Les deux centres de Besançon (Besançon-Est et Centre), le plus souvent évoqués d'un point de vue médiatique, sont situés avenue Brulard pour Besançon-Centre et sur la zone industrielle de Chalezeule pour Besançon-Est. Ils ont été mis en place pour obtenir une performance de service rendu à la population. On avait une projection telle que la performance est fixée dans le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

L'ancien centre de Canot assurait une couverture de cette nature. Vous voyez qu'il y avait de la marge de progression qui pouvait être assurée. L'ouverture de Besançon-Centre et de Besançon-Est va amener ce complément de couverture. Le secteur envisagé avec le centre de Besançon-Nord permettra la couverture intégrale des objectifs de performance fixés dans le SDACRE.

Aujourd'hui, l'ouverture de Besançon-Est sur le cœur urbain et de Besançon-Centre qui devait permettre l'amélioration de la plus-value la plus importante, nous permet depuis le 4 avril 2012 d'améliorer les secours sur tout le secteur qui, pour faire simple, est à l'est de la rue de Vesoul, d'une ligne d'École-Valentin / rue de Vesoul jusqu'à la Citadelle. En effet, sur ce secteur-là, on ne pouvait pas, en étant basé au pont Canot, avec la meilleure bonne volonté, arriver dans un délai inférieur à 10 minutes (objectif de performance sur le cœur urbain de l'Agglomération).

Aujourd'hui, l'objectif de performance en termes de délai est impacté par la réorganisation de la circulation liée au tramway. Mais l'intégration des exigences du service dans le cadre du projet du Tramway, pour lequel une collaboration très forte se fait avec les services de la CAGB, permettra de pouvoir rétablir ces délais dès la fin des travaux.

Concernant Besançon-Est, je vous rappelle juste pour mémoire les grandes composantes. Ce sont :

- 110 sapeurs-pompiers, dont 62 sapeurs-pompiers volontaires (30 viennent des 3 CPI intégrés, Roche-lez-Beaupré, Thise et Chalezeule) et 47 sapeurs-pompiers professionnels,
- une école de jeunes sapeurs-pompiers,
- 23 véhicules,
- 4 équipes spécialisées pour risques radiologiques, chimiques, feux de forêt et sauvetages nautiques.

Tout ceci représente un investissement de 7,5 M€. La mise en service date du 4 avril 2012 et l'inauguration est prévue le 20 juin 2012. Tout cela représente 3 600 m<sup>2</sup>.

Le centre de Besançon-Centre est encore en travaux. Il intégrera quatre entités (c'est ce qui explique sa taille) :

- le centre de secours,
- le site de repli du centre de traitement des appels basé à la Direction du service, à la Clairière, au-dessus du Campus,
- l'état-major de l'arrondissement de Besançon, c'est-à-dire la structure qui gouverne les 26 centres qui distribuent les secours sur l'arrondissement de Besançon,
- les magasins logistiques associés à cette activité-là.

Tout cela représente 15 M€. La livraison est prévue en juin 2012 et l'inauguration se fera sûrement en septembre 2012. La surface est de 6 300 m<sup>2</sup>. Le centre en lui-même, c'est :

- 150 sapeurs-pompiers, dont 70 sapeurs-pompiers volontaires et 77 sapeurs-pompiers professionnels,
- 45 véhicules,
- 4 véhicules spécialisés : le secours aquatique, l'intervention en milieu périlleux, le feu de forêt et le sauvetage nautique.

Pour finir, et c'est surtout pour les maires, sont venus ce soir les responsables. On va commencer par le Commandant FREIDIG : c'est l'officier qui depuis trois ans et demi a conçu toute la réorganisation et a suivi, depuis le début, la création des deux centres. Le Capitaine REGAZZONI commande le nouveau centre de Besançon-Est depuis le 4 avril. Les maires concernés ont reçu un courrier et il devient votre interlocuteur si vous avez besoin. Le Capitaine ONILLON prendra ses fonctions dans Besançon-Centre lorsqu'il aura été mis en service, sûrement après l'été. Pour finir, le Commandant FOURNEROT assure la Direction de l'arrondissement de Besançon depuis maintenant quatre ans.

Voilà, Monsieur le Président, la présentation du SDIS. Nous répondrons aux questions des élus.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Je crois qu'effectivement, l'Agglomération du Grand Besançon va être dotée de centres de secours performants. Ils l'étaient déjà auparavant, bien sûr. Mais ils le seront encore plus. Nous avons donné des moyens supplémentaires aux équipes des sapeurs-pompiers pour intervenir dans les meilleures conditions qui soient. Je crois que c'est normal. Le métier de sapeur-pompier est un métier dangereux. Votre présence est indispensable. Quand on regarde ce graphique, on voit bien que vous gagnez globalement deux minutes sur l'Ouest et six minutes sur l'Est. Les Maires et tous ceux qui sont ici ont souvent assisté entre autres à des incendies. On sait bien qu'une ou deux minutes en plus ou en moins, cela change totalement les choses.

Je crois que là, vous aurez des moyens immobiliers performants. Simplement, pour que les choses soient claires, le Grand Besançon va participer à hauteur de 6 561 293,60 € à la construction de ces trois centres, à savoir ceux de Besançon-Ouest, Besançon-Est et le CPIR de Saône, c'est-à-dire à hauteur de 31 % du coût de construction hors-tax. Voilà ce que l'on pouvait dire.

Vous avez certainement des questions à poser tant au Président, Léon BESSOT, qu'au Colonel BENKEMOUN, voire éventuellement aux officiers qui les accompagnent.

**M. DILLSCHNEIDER.-** Dans le cadre de la construction du Tramway, comme il y a une caserne le long de la voie du tramway, les sapeurs-pompiers pourront-ils passer sur les voies en mode doux ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je connais la réponse. Je vais laisser le Colonel répondre.

**M. BENKEMOUN.-** Il a été demandé sur les secteurs où la présence de la voie du tramway ne permettait pas une circulation aisée, que l'on puisse utiliser les voies du tramway dans ces secteurs-là. Ce n'est pas sur tout l'itinéraire, mais sur des itinéraires bien précis, notamment sur l'axe boulevard Brulard pour rentrer sur la Boucle.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est même pour ces raisons que nous avons changé la nature du revêtement qui était prévue plutôt herbeuse. Nous avons mis un revêtement solide, à savoir du béton désactivé, ce qui permettra aux pompiers d'utiliser la voie du tramway pour aller plus vite au centre-ville. Le centre-ville est important parce que, parfois, ce n'est pas une question de minute, mais de demi-minute pour arriver au centre-ville.

Je remercie les sapeurs-pompiers, parce ce qu'ils sont très, très présents sur le dossier tramway. En effet, je crois même savoir que chaque semaine, il y a des réunions avec les pompiers, pour qu'au fur et à mesure des travaux, tout soit toujours bien calé. Chaque semaine, il y a des rencontres, tout est analysé, et vous nous apportez de précieux conseils, parce qu'il est bien entendu que chaque lieu de cette ville, tramway ou pas tramway, doit pouvoir être accessible pour venir secourir la population. Donc, il y a un travail important et une très, très bonne collaboration, je tiens à le souligner. Merci d'avoir posé cette question, cela me permet de le dire.

Je crois que l'Agglomération a aussi investi, vous le savez, une forte somme pour pouvoir permettre aux pompiers d'avoir en plus de la grande échelle qu'ils ont déjà, une nacelle.

**M. BENKEMOUN.-** On a fait la réception technique chez l'industriel vendredi dernier. Elle sera mise en service au moment de l'ouverture de Besançon-Centre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si je me rappelle bien, elle monte à 32 m, n'est-ce pas ?

**M. BENKEMOUN.-** Tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le chiffre m'avait marqué. En effet, 32 m, c'est assez haut ! Combien fait une grande échelle ?

**M. BENKEMOUN.-** Ça fait huit étages.

**M. REYLE.-** Quel est le nombre de bénévoles qui n'ont pas rejoint votre structure à la suite de ces modifications ? Cela change les habitudes. Connaissez-vous le nombre ?

**M. BENKEMOUN.-** Très peu, je crois, moins de 10 en tout sur les trois centres. Quand il y a des réorganisations, c'est toujours un moment charnière pour un certain nombre de sapeurs-pompiers volontaires qui ne souhaitent pas forcément se réinvestir dans la nouvelle organisation. Par expérience aussi, la dynamique créée par un nouveau centre ou un regroupement s'appuyant sur un nouveau centre amène des citoyens, qui n'étaient pas pompiers volontaires, à s'intéresser. Au final, en général, on a un effectif de sapeurs-pompiers volontaires supérieur au bout d'un an, ou un an et demi, à l'effectif initial.

**Mme MOUNTASSIR.-** C'était la question que je voulais poser, à savoir s'il y avait eu une augmentation d'effectif par rapport à cette réorganisation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme JEANNIN.-** Excusez-moi, mais huit étages c'est pour la nacelle de 32 m. Mais pour les 9ème, 10ème étages et suivant, comment est-ce que cela se passe ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** La grande échelle !

**M. BENKEMOUN.-** Madame, d'abord, parmi nos valeurs, sauver les femmes est essentiel. Donc, n'ayez pas de crainte. La création du tram, avec les lignes aériennes de contact, empêche que les échelles dont on dispose aujourd'hui dans les centres puissent travailler notamment dans la Boucle, ou sur les quais, pour la raison suivante : il y a peu d'espace pour que l'on puisse repositionner les engins et contourner les lignes aériennes. Donc, c'est la raison pour laquelle on a demandé, dans le cadre du projet du tram, si l'on pouvait se doter d'un bras élévateur dont le mode de fonctionnement permet que l'on s'élève en passant entre les lignes aériennes. On ne les contourne plus, on passe entre les lignes aériennes. C'est le premier point.

Deuxième point, il ne vous aura pas échappé qu'il n'y a pas beaucoup d'immeubles de plus de huit étages dans la Boucle ni sur les quais. Je peux même m'engager à dire qu'il n'y en a pas. Les seuls immeubles au-delà sont hors de ce secteur-là. Dans ce cas-là, on intervient avec les échelles habituelles, sachant que si on est au-delà du neuvième étage, on change de réglementation. En effet, on est alors dans un immeuble de grande hauteur et le dispositif de secours est différent : on ne va pas chercher les gens par une grande échelle, mais on passe par l'intérieur du bâtiment prévu pour fonctionner comme un sous-marin. On isole l'étage sinistré.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous sauverons donc les personnes, même celles situées au 12<sup>ème</sup> étage. Y a-t-il d'autres questions ? Ce que je constate, par votre absence de question, c'est que cela se passe bien, globalement. En effet, il n'y a pas de souci particulier.

Comme le dit Léon BESSOT, tout cela était préparé de longue date. Il y a quand même vraiment une collaboration de grande qualité entre les services de l'Agglo, de la Ville, des pompiers. Tout cela fonctionne bien. J'insiste à nouveau là-dessus.

Y a-t-il d'autres questions à poser ? On me dit que cela fonctionne bien également avec les élus. C'est vrai.

**M. BESSOT.-** Merci de nous avoir consacré un peu de temps. Je pense que vous aurez l'occasion de pouvoir découvrir d'ici quelques mois le fonctionnement, les casernes et le bras élévateur pour lequel on vous fera aussi une réception avec une invitation. Merci. On vous laisse à votre ordre du jour.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a même des pompiers parmi nous, élus de l'Agglomération, me semble-t-il. J'en vois au moins un que je connais. Donc, on peut être pompier et élu d'Agglomération.

Merci Léon.

## Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

### Rapport n°2.1 - Tramway - Marché de fournitures « courants faibles » - 2<sup>ème</sup> consultation (CFA2)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous avons le quorum, les pouvoirs ont été annoncés, le procès-verbal ne suscite pas de remarque. Je vais tout de suite passer la parole à Jean-Claude ROY qui doit aller recevoir une délégation de la Ville de Caen. En effet, la Ville de Caen envisage de faire un tramway et elle est très intéressée par le tramway bisontin. Ceux qui d'ailleurs cet après-midi ont écouté France Info ont pu y entendre, aux alentours de 15h, un reportage sur la qualité de la gestion du projet de tramway à Besançon. Cela va peut-être en énerver certains, mais c'est comme ça. Vous pouvez aller le « podcaster » et écouter tout le bien que l'on dit du tramway du Grand Besançon sur France Info. C'est une information.

**M. ROY.-** Dans le cadre du projet de tramway, une procédure de consultation, par voie de marché à bons de commande, est en cours, en vue de l'achat de fourniture d'équipements informatiques, électriques, électroniques de type courants faibles et de tôlerie. Vous savez qu'en l'occurrence le maître d'œuvre est le délégataire. En effet, on a toute la compétence et des techniciens de très haute performance qui vont réaliser ce travail. Après étude des offres, la CAO, réunie le 19 avril 2012, a attribué le présent marché aux sociétés présentant les offres les plus économiquement avantageuses, lot par lot.

Vous avez vu que ce marché est composé de 12 lots. La Commission d'Appel d'Offres a attribué 10 lots sur les 12 proposés. Ces 10 lots sont attribués à différentes sociétés, je ne vais pas les désigner les uns après les autres. Vous avez vu que les lots 2 et 8 restent infructueux et feront l'objet d'une troisième consultation.

Voilà l'objet de ce rapport, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ? Monsieur GIRERD, allez-y.

**M. GIRERD.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire une remarque sur ce rapport. En effet, je considère que la politique consiste à transformer des intentions, des orientations, en actions concrètes et cohérentes avec cette politique. Je m'aperçois que ce n'est, hélas, pas le cas dans ce rapport n°2.1. Vous faites souvent des déclarations d'intention fréquentes sur le développement durable. Ces intentions fort louables ne se retrouvent pas dans ces actions. En effet, vous évoquez dans ce rapport que l'attribution des marchés se fait aux sociétés présentant les offres économiquement les plus avantageuses, lot par lot. Donc, en fait, cela va à l'encontre de toutes ces démarches qui consistent à essayer de réfléchir en termes de solutions les mieux-disantes économiquement, socialement et environnementalement.

Si on prend ce projet de tramway, il a été élaboré entre 2010 et 2015. Ensuite, il va y avoir environ 40 ans d'utilisation, soit une utilisation pendant pratiquement un demi-siècle, de cet équipement. Nous nous trouvons donc avec un investissement majeur. Nous constatons sur la gouvernance du projet, au niveau achats, la prise en compte uniquement des aspects économiques. J'avais pensé avec naïveté que, pour ce projet, nous ferions preuve d'innovation au niveau de la responsabilité sociétale et donc du développement durable.

Qu'est-ce que cela signifie, concrètement ? Il s'agit de prendre en compte, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les solutions les mieux-disantes socialement, environnementalement et économiquement. Si l'on veut devenir une référence à ce niveau-là, au niveau responsabilité sociétale, et donc au niveau développement durable, nous devons évoluer dans nos démarches et dans notre gouvernance de ce genre de projet.

J'ai une ambition pour Besançon. Je crois qu'il est important que nous changions nos méthodes et nos façons de travailler là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Vous n'êtes pas le seul à avoir de l'ambition pour Besançon. Je crois que nous en avons tous. Vous me paraissez déjà un peu énervé, il faut rester calme. Ensuite, il me paraît surprenant que quelqu'un comme vous dise cela. Je ne comprends pas pourquoi vous dites cela. On répond à des appels d'offres, il y a des règles pour les appels d'offres, mais elles sont à l'intérieur, dans le cahier des charges. Lorsque nous préparons effectivement le cahier des charges, c'est à l'intérieur de celui-ci que les clauses que vous évoquez sont incluses. Par exemple, concernant le travail de personnes en situation de difficulté, d'insertion, le pourcentage de personnes en difficulté qui doivent travailler dans le tramway est prévu dans le cahier des charges. On a demandé 7 %, on peut aller jusqu'à 10 % de personnes en insertion. Le cahier des charges est prévu et ensuite, on prend les moins chers. On ne peut pas faire autrement. Je ne comprends même pas pourquoi vous posez cette question. Il y a des Commissions d'Appel d'Offres, ces appels d'offres sont réglementés au niveau européen. On ne peut pas faire autrement. Je ne vois pas pourquoi vous demander cela. Tout cela est dit auparavant, lorsque l'on décrit l'appel d'offres.

Vous êtes toujours en train de dire « *c'est mal* » ici. Cet après-midi, à 14h00, j'étais aux ateliers où l'on recevait le jury pour le label « European Energy Award Gold ». Un certain nombre d'entre nous y était. La Ville et l'Agglomération concourent pour ce label. Seulement 5 % des villes européennes ont ce label « Gold ». Il faut avoir 75 % de points. Une seule en France risque de l'avoir, c'est la Ville de Besançon et l'Agglomération du Grand Besançon. On peut même dire aujourd'hui qu'elle va l'avoir, puisque non seulement on n'a pas 75 % des objectifs atteints, mais 77,8 %, si mes chiffres sont bons. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi ! Vous avez toujours l'impression de dire qu'ici, on est plus mauvais que les autres.

On n'est pas plus mauvais que les autres. En matière de développement durable, je dirais même que l'on est plutôt meilleur. D'ailleurs, un des experts (il y avait un Français et un Suisse) a remarqué comment nous avons avancé en cinq ou six ans. En effet, nous étions passés d'environ 55 % d'objectifs atteints à 77,8 % aujourd'hui. Donc, je crois que l'on est vraiment bon sur ce sujet-là ! Je dis cela sans aucune prétention, mais parce que c'est la réalité. Vous verrez que certainement, à la fin de l'année, nous serons la seule ville de France à obtenir ce label « Gold ». Ce sont les faits. Après, le reste, c'est du discours.

**M. ROY.-** J'ai deux remarques complémentaires à faire. La Commission d'Appel d'offres est souveraine. Elle apprécie les offres en fonction d'une analyse multicritère. C'est à l'issue de cette analyse multicritère que l'on prend l'offre la plus économiquement fiable. C'est la première chose.

Deuxièmement, vous nous faites un mauvais procès. En effet, j'ai dit peut-être trop rapidement que le maître d'œuvre en la matière ce sont les techniciens qui ont une haute compétence chez l'exploitant. Aujourd'hui, ce dernier a développé en son sein, il y a 15 ans, un système d'aide à l'exploitation que l'on a retenu dans le cadre du projet de tramway, pour le moderniser en achetant des éléments informatiques : des écrans, lot par lot, pour être le plus performant possible, tout en étant économiquement le moins cher possible. Donc, tout se tient. On est cohérent, on a une démarche développement durable jusqu'au bout des ongles.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On est très « développement durable », tu as raison de le souligner. En effet, le système retenu est un système développé chez nous, ici, à Besançon. Des ingénieurs bisontins ont fait cela et on le réutilise.

**M. ROY.-** Là, on met des pièces sur l'étagère.

**M. GIRERD.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, ce n'est pas moi qui suis énervé. Je veux dire simplement que j'essaie d'être positif, vous l'avez remarqué en général, pour que l'on puisse progresser, s'améliorer. Ce ne sont pas uniquement des critiques négatives. Si je disais que tout allait bien dans le meilleur des mondes, ce n'est pas cela. Je veux simplement dire qu'en termes de positionnement et de démarche, il faut évoluer, il y a toujours des progrès à faire. C'est pour cela que je veux le souligner. Il est vrai que je suis très serein par rapport à cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Monsieur GONON avait demandé la parole.

**M. GONON.-** Je voudrais simplement vous poser trois questions : une d'ordre juridique, une d'ordre économique et une d'ordre financier.

Concernant les marchés que nous signons actuellement, je pense que lors du dernier Conseil de Communauté, nous avons parlé des recettes de financement. Il avait été question d'emprunts. Si mes souvenirs sont bons, lors des débats de 2010, nous avons parlé d'un emprunt aux alentours de 100 M€. Lors du dernier Conseil, nous avons évoqué la somme de 150 M€...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mais non, on vous a déjà expliqué tout cela.

**M. GONON.-** Laissez-moi finir, Monsieur le Président. Ma question est d'ordre juridique. Est-il indispensable ou non indispensable de reprendre une délibération validant ces nouveaux montants d'emprunt ?

Ma deuxième question concerne la suite à donner à la décision du Tribunal Administratif de Besançon qui a rejeté le recours de Monsieur ALLENBACH portant notamment sur le pont Charles de Gaulle. J'ai lu dans je ne sais plus quel « canard » que du coup, le financement espéré à moitié par la CAGB des travaux du pont Charles de Gaulle ne pouvait plus dès lors jouer, puisque cela n'avait aucun rapport, paraît-il, avec...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le « canard », comme vous dites, c'est un journal et ce n'est pas le journal officiel de l'Agglomération. Ce que l'on a dit ici reste vrai.

**M. GONON.-** Non, c'est une question que je pose, Monsieur le Président, c'est tout ! Ce n'est pas une polémique, c'est juste une question.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tenez-vous en, cher ami à ce qui a été dit ici. Je ne suis absolument pas responsable de ce que dit Monsieur ALLENBACH.

**M. GONON.-** C'est le Tribunal Administratif.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Peu importe ce que dit la presse. Elle a le droit d'écrire ce qu'elle veut. Ce qui vous a été dit ici est la vérité. C'est tout. Gaby répondra sur ce point. Il n'y a rien de changer par rapport à ce que nous avons fait voter ici. Rien, strictement rien !

**M. GONON.-** Ma dernière question concerne les travaux de la Commission d'indemnisation. J'ai eu un long entretien avec la déléguée, pour le quartier Battant, de l'UCB hier soir. Elle me faisait part de ses inquiétudes face à la chute de chiffre d'affaires importante que certains commerçants ressentent maintenant, de façon très nette, de l'ordre de 30 à 50 %, dit-elle. Je lisais en même temps en article dans *l'Est Républicain* que la Commission avait l'air de « traîner des pieds » pour rendre des décisions, en tout cas au-delà des délais qu'elle avait elle-même indiqués. Ce que je voulais vous demander, Monsieur le Président, c'est si nous pouvions avoir une idée précise des décisions prises ou en cours d'être prises par cette Commission d'indemnisation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur GONON, écoutez bien ce que je vais vous dire, ce qui vous évitera de poser une nouvelle fois la question. D'abord, je suis très heureux que l'UCB (Union des Commerçants de Besançon) se pose ces problèmes. En effet, je vois par ailleurs que sur le mail de l'UCB circule des appels politiques, dont d'ailleurs vous étiez destinataires, vous avez dû le recevoir comme moi, qui font que le mélange des genres n'est pas très bon. C'est une petite parenthèse. J'ai écrit au Président de l'Union des Commerçants de Besançon pour dire qu'il s'occupe de défendre les intérêts des commerçants et qu'il ne lance pas, sur Internet, par le mail de l'Union des Commerçants de Besançon, des appels absolument scandaleux. C'est la première chose.

Deuxièmement, nous avons mis en place la Commission d'indemnisation. Ce n'était pas une obligation. Elle est présidée par des magistrats indépendants, et je l'ai déjà dit dix fois, par un Président honoraire de Chambre à la Cour de cassation et un Président honoraire de Chambre à la Cour des comptes, les plus hautes fonctions de l'État. Cette Commission est totalement indépendante. Il n'y a pas de représentant de l'Agglomération à l'intérieur. Je le répète : il n'y a pas de représentant de l'Agglomération à l'intérieur ! Elle est maître de ses décisions, de ses délais, de sa volonté de communiquer. Comme ça, je crois que les choses sont très claires. J'ai une grande confiance en Daniel TRICOT et en Gabriel MIGNOT, magistrats au plus haut niveau de la République. Ils analysent et ils répondront à leurs questions.

Vous vous en souvenez certainement, vous m'avez voté une délégation pour que je signe moi-même, sans passer en Assemblée, les indemnisations. Dès qu'il y en aura, je les signerai. Il est vrai que des commerçants ont demandé des indemnisations pour mauvais chiffre d'affaires avant même que les travaux démarrent ou en étant très éloignés du circuit. Donc, la Commission n'a pas forcément toujours donné un accord favorable, mais cela ira vite.

Quant à l'Union des Commerçants, c'est bien qu'ils vous posent des questions, mais ils peuvent aussi me les poser directement. En effet, ils ont un mail qui fonctionne. On pourra éventuellement leur répondre. D'ailleurs, Marion est en permanence en contact avec eux. Donc, ils sont indemnisés s'il y a une perte.

Vous n'êtes pas le seul à être inquiet et à faire en sorte d'avoir la volonté que le commerce continue à vivre. Nous avons besoin de cela. Cette Commission est là, les crédits sont là. Quand il y aura des propositions, vous serez indemnisés. Souvent des personnes ont déposé un dossier, ce n'était pas suffisant, ils ont redéposé un dossier. Ensuite, des analyses d'experts comptables et de Commissaires aux comptes doivent être faites. C'est alors que la Commission se prononce de façon indépendante.



Pour le premier point, Gabriel, tu peux répondre.

**M. BAULIEU.-** Sur le premier point, la réponse est rapide. Nous avons voté ici une autorisation de programme actualisé. C'est ça qui définit le cadre d'engagement du Grand Besançon, juridiquement fixé par cette autorisation de programme.

**M. CYPRIANI.-** Excusez-moi, Monsieur le Président. Je voulais juste préciser les choses concernant Cit'ergie pour que les membres de la Commission Environnement ne soient pas surpris. Cet après-midi, la réunion était juste pour la Ville. L'Agglomération ne sera candidate à Cit'ergie que l'année prochaine.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, j'avais précisé que c'était pour la Ville.

Y a-t-il d'autres remarques ? Que ceux qui sont contre ce rapport lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Le rapport est adopté.

#### Rapport n°2.2 - Convention « Pass Bus-Car » pour les trajets Besançon-Vesoul

**M. ROY.-** Depuis 2005, un partenariat existe entre la Communauté de Communes de Vesoul (devenue Communauté d'Agglo), la Communauté d'Agglo du Grand Besançon, Monts-Jura Autocars (MJA), la Région, Kéolis (devenue Besançon Mobilités), pour mettre en place un système d'abonnement intermodal sur la liaison Besançon-Vesoul. D'abord réservée aux abonnés mensuels « tout public », cette tarification a été étendue début 2007 aux abonnements étudiants et apprentis. Cette convention a été renouvelée deux fois (en 2009 et en 2011). Elle arrive à fin de validité. Il s'agit de la renouveler dans les mêmes conditions jusqu'au 16 avril 2016, date d'arrivée à échéance de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau urbain de Vesoul.

Pour information, en 2011, 533 abonnés ont bénéficié de cette tarification intermodale. Pour le Grand Besançon, le coût a été de 1 672 € par an.

Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

#### Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

#### Finances

#### Rapport n°1.1.1 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet Solidarité sociale et fiscale

**M. BAULIEU.-** Ce premier rapport sur la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) propose tout simplement de reconduire le dispositif tel qu'il a été mis en œuvre l'an dernier, ensuite d'engager le versement en matière de volet économique et de volet « Aires d'accueil de gens du voyage » à hauteur des montants de l'an passé. En effet, le dispositif sera ajusté pour les montants 2012 sur la base des déclarations des communes pour les nouvelles constructions ou nouveaux développements d'établissements redevables de la taxe professionnelle. Voilà le dispositif tel qu'il vous est soumis ce soir. Nous y reviendrons, mais nous faisons ainsi chaque année pour l'ajustement du volet économique et du volet « gens du voyage », sachant que nous avons toujours dans les tuyaux le calage définitif. En effet, je regarde les collègues des Auxons.

Nous reconduisons là le système provisionnel que nous avons arrêté l'an dernier. On a un décompte définitif qui devra être fait comme indiqué dans le rapport, de même que le rattrapage d'une « coquille » matérielle qui concernait la Commune de Vaux-les-Prés.

Voilà, Monsieur le Président, sauf à réexposer les choses.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne sais pas si des collègues ont des remarques à faire. Non ? Oui, j'en vois qui lèvent la main.

**M. CALYUELA.-** Pour ce qui concerne le volet « logement social », la Commune de Morre apparaît toujours avec 5 logements, alors que nous avons transmis un courrier où il y a plus de 20 logements sociaux qui concernent la Commune. Donc, cela n'a déjà pas été pris en compte l'année dernière et encore pas cette année.

**M. BAULIEU.-** Je vais répondre, compte tenu des échanges que nous avons déjà eus avec le plus spécialiste d'entre nous, c'est-à-dire notre collègue chargé du logement, qui est par ailleurs concerné aussi par cette intervention. Quand je dis cela, je m'associe à sa préoccupation lorsqu'il l'exprime.

Nous avons un dispositif qui fonctionne, s'agissant du volet « logement social », sur le dénombrement des logements sociaux tels qu'ils sont pris en compte dans le calcul de la DGF. Or, il s'avère et il se confirme année après année, qu'il y a un décalage temps extraordinaire, avec des problèmes de transmission majeurs entre ce que peut collecter l'administration compétente localement pour dénombrer ces logements et le moment où l'État l'intègre dans les paramètres de la DGF. Cela fait déjà plusieurs années que tel ou tel parmi vous nous interpelle là-dessus très justement.

Dans un point que nous avons fait récemment avec Robert STEPOURJINE, il formulait une proposition consistant à dire plutôt que d'attendre que l'État intègre (les informations qui remontent à l'État sont des informations centralisées par la DREAL), prenons et intégrons les chiffres que l'on devrait retrouver dans les décomptes de l'État d'ici à quelque temps. Donc, il est convenu que nous réexaminions cette proposition en commission compétente. Si elle est validée, je trouve qu'elle est pleine de bon sens, je ne voudrais pas anticiper sur l'avis de la Commission, je parle sous le contrôle de la Présidente, nous aurons voté une petite modification de notre règlement pour que la référence change. Il semble qu'il y ait une solution envisageable. C'est cela qui me paraît important. Mais la remarque est fondée. Dans la salle, plusieurs personnes ont la même remarque sur la langue ou dans la tête.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Même le Président de la Commission a subi le même désagrément. Donc, on va faire cela. La responsabilité vient d'être clairement située. On devrait pouvoir y arriver. Je pense que la Commission sera d'accord. À part cela, y a-t-il d'autres remarques ?

**M. OMOURI.-** Merci, Monsieur le Président. Si j'ai bien compris, la valeur est de 2,025 M€. Je me suis toujours posé la question de cette dotation, côté CAGB, sur le volet « Solidarité sociale et fiscale ».

Concernant la seconde question, je vois que la Ville de Besançon - coupez-moi si je me trompe - perçoit une dotation, en globalité, de 1,6 M€. J'aimerais savoir en quoi consiste cette dotation pour Besançon. Si je prends la globalité, sur le volet « logement social », je vais peut-être reposer cette question. Je me suis toujours demandé, même en Conseil municipal, la chose suivante : à quoi sert cette dotation et où va-t-elle ? À Besançon, je n'ai pas encore cette réponse. Je me dis que j'aurais peut-être la réponse ici.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Elle rentre dans le budget général. Bien sûr. Je pensais qu'au Conseil municipal, vous saviez que les subventions n'étaient pas attribuées. Cela rentre dans le budget général.

**M. OMOURI.-** D'accord. Donc, si j'ai bien compris, la prochaine fois, à la DSU viendra s'ajouter la dotation de la CAGB.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela n'a rien à voir.

**M. OMOURI.-** C'est la Dotation de Solidarité Communautaire. Donc, j'aimerais avoir au moins cette explication.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je n'ai pas bien compris votre question. Quelle est votre question ?

**M. OMOURI.-** Je voudrais savoir si cela rentre dans ces dotations. Parce qu'en effet, dans les rapports du Conseil municipal, jamais on ne fait mention de ce 1,6 M€. Voilà ma question.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien sûr que si. Elle rentre dans le budget général. Vous avez quelques notions de comptabilité publique, il me semble.

**M. OMOURI.-** Expliquez-moi en quoi consiste cette dotation. Merci.

**M. BAULIEU.-** Il ne s'agit pas pour la Ville de Besançon, comme pour nos communes, d'assimiler cela à une dotation du type dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, etc., et les différentes déclinaisons. Chacun aura remarqué que dans son inscription budgétaire, cela n'est pas dans ces lignes-là que l'on inscrit le reversement par le Grand Besançon, qui est davantage apparenté sur les ressources fiscales. Donc, vous retrouverez cela dans le budget de la Ville de Besançon, comme dans toutes nos communes. S'agissant de la mécanique, le rapport le décrit. Sur les enveloppes et les modalités de répartition, on n'a pas changé la part d'enveloppes depuis le début sur le volet « solidarité sociale et fiscale », dont une des tranches est celle des logements sociaux, s'agissant des aires d'accueil des gens du voyage, et plus particulièrement sur la tranche volet « développement économique ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n° I.1.2 - Tour de France - Accueil de l'étape du 9 juillet 2012 - Financement
--

**M. BAULIEU.-** Ce rapport concerne notre participation à une manifestation importante, le Tour de France, et l'accueil de l'étape du 9 juillet. Dans ce rapport, vous avez un descriptif complet de l'opération, y compris dans ses préalables ou préambules, en termes d'animation, c'est important de le souligner. L'implication de tous les acteurs, collectivités et aussi les entreprises en matière de promotion et tout le mouvement sportif est extrêmement importante et elle doit être soulignée.

S'agissant de l'engagement financier, vous en avez le résumé dans ce rapport, avec le concours global de 612 500 €, avec la répartition en fonction des collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale. La participation que nous proposons serait de 162 500 € à imputer prioritairement - c'est le sens de la convention dans ce rapport - sur la participation ASO (Amaury Sport Organisation) et sur les opérations de prestation (location Micropolis, tribune arrivée, etc.). En effet, nous devons affecter notre concours financier à des éléments précis.

Voilà le résumé des choses.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. GIRERD.-** Merci, Monsieur le Président. Je dois dire sur ce sujet-là que nous sommes très heureux que le Tour de France puisse venir à Besançon, surtout pour une étape contre la montre. Nous soutenons tout à fait ce genre de démarche pour l'image de marque de Besançon, au niveau national et international.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous remercie, Monsieur GIRERD. D'autres remarques ?

**M. STERPOURJINE.**- Je ne veux pas refaire la remarque que j'ai faite au Bureau. Vous ne vous étonnerez pas que je vote contre ce budget qui me semble excessif pour une manifestation du Tour de France, dont on se rappellera très peu. Je veux dire que l'impact, par rapport aux sommes dépensées, me semble un peu trop important. C'est tout. Je n'en dirais pas plus.

**M. DEVESA.**- Le groupe « Europe Écologie Les Verts » s'interroge sur la pertinence de l'accueil du Tour de France en 2012 à plusieurs titres. Philosophiquement d'abord, parce que nous sommes réservés, généralement, sur le financement du support spectacle, notamment quand il fait la part belle à la caravane des annonceurs qui va déverser des montagnes de produits publicitaires aux spectateurs présents. Financièrement ensuite, parce qu'en cette période de forte turbulence obligeant les collectivités à des choix difficiles, nous aurions pu peut-être patienter un peu avant d'accueillir de nouveau le Tour de France, d'autant que nous parlons dans ce rapport de la subvention, mais pas des coûts annexes. Techniquement enfin, parce qu'impactée par les travaux du tram, la Ville est déjà congestionnée et le personnel sous tension.

Toutefois, nous reconnaissons au Tour de France, une indéniable envergure. Il s'agit d'une des manifestations les plus regardées au monde, avec les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de football. Elle est fréquentée par des milliers de personnes tout au long des étapes. C'est aussi au point de vue médiatique, l'occasion d'ouvrir une fenêtre sur Besançon, même si il est difficile de mesurer le degré d'ouverture. C'est également un coup de pouce à l'économie locale, essentiellement à l'hôtellerie et à la restauration, malgré un court passage. C'est enfin, j'ose l'espérer, l'occasion d'inciter à la pratique du vélo par le biais des sensibilisations scolaires.

Donc, malgré ces interrogations, le groupe « Europe Écologie Les Verts » votera ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous remercie. Je suis particulièrement d'accord avec la deuxième partie de votre intervention. C'est un grand spectacle populaire gratuit. C'est le plus grand spectacle populaire gratuit. En matière de lisibilité, il y aura 9h de télévision sur le Grand Besançon : d'Arc-et-Senans, qui n'est pas le Grand Besançon, à Micropolis. Donc, je suis d'accord avec vous.

Y a-t-il d'autres interventions ? Mme CRABBÉ-DIAWARA.

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.**- Merci, Monsieur le Président. J'ai eu souvent l'occasion de dire ma conviction que nous entrions dans une autre époque et que nous devons nous adapter rapidement, pas seulement aux changements climatiques, mais à un environnement économique où le gaspillage sous toutes ses formes devra être traqué. Que pensez de cet événement dont on me dit que c'est une grande fête populaire, traditionnelle et gratuite ? Ce que vient de rappeler notre Président. Le déploiement de moyens actuels ne me paraît pas correspondre à cette définition. Si, au nom de l'attractivité et des structures privées, on peut se permettre pendant longtemps de siphonner l'argent public, il est temps de s'interroger sur ces méthodes et de définir nos priorités. Il me semble que le défilé de voitures publicitaires que constitue l'essentiel de la caravane du Tour de France a des retombées qui financent largement le Tour de France, sans que les collectivités aient à en rajouter. Sans compter que l'on peut aussi s'interroger pour savoir s'il s'agit vraiment de sport, au vu de la place donnée à la publicité, aux produits dérivés et aux scandales liés au dopage.

Monsieur le Président nous dit souvent que c'est la qualité de vie de Besançon qui attire les entreprises et leurs cadres. Je pense que pour continuer à bien vivre ici, il faut que notre argent aille en priorité dans des actions de proximité qui impliquent véritablement nos habitants et non dans un grand déferlement d'un jour.

Pour ce qui est de faire connaître Besançon, il me semble que nous ne manquons pas d'autres thèmes et outils. Je ne vais pas vous en faire la liste, mais on en a évoqués un tout à l'heure : le label « Gold ». Le coût de cet événement pour les quatre collectivités est affiché ici à 650 000 €, sans tenir compte de tous les coûts cachés déjà engagés, de ceux à venir et des coûts environnementaux que personne n'est capable de quantifier, mais que nos enfants supporteront. L'environnement n'est pas impacté seulement à la Planche des Belles-Filles, mais aussi, par exemple, par les consommations de carburant, pas des vélos, bien sûr, mais de la caravane ou par les produits dérivés qui finissent le plus souvent à la poubelle quelques jours après. Je voterai contre ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. C'est un avis. Y a-t-il d'autres remarques ? Je mets au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Quatre votes contre. Les abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie.

## Ressources Humaines

### Rapport n° I.2.1 - Convention « cadre » de mise à disposition avec le Centre de Gestion du Doubs

**M. BAULIEU.-** C'est une convention que nous passons avec le Centre de Gestion pour disposer de mise à disposition de personnel. C'est notamment le cas des pigistes pour le magazine. Il n'y a pas forcément que ce dispositif-là. Il s'agit de reconduire cette convention. C'est ce que nous vous proposons, en précisant deux petits changements : l'un sur la possibilité d'y intégrer, en matière de rémunération, le régime indemnitaire, et l'autre sur la prise en charge par le Centre de Gestion des dépenses afférentes aux journées d'absence pour accident du travail. Voilà cette précision-là. Il s'agit de la reconduction de cette convention pour une durée de trois ans.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

### Rapport n° I.2.2 - Avenant à la convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine (ASTB)

**M. BAULIEU.-** Compte tenu des charges qui augmentent de manière importante pour l'Amicale, que ce soit les contributions auprès des fédérations ou autres frais, il est proposé de donner un coup de pouce à notre contribution financière à cette Amicale à laquelle peuvent adhérer nos personnels depuis quelques années. Je vous propose de passer ce concours financier de 3 087 € à 4 000 €. Voilà le sens de cette proposition, sachant que de son côté, la Ville de Besançon, proportionnellement à ses agents, fait de même.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas de remarque ?

**M. CONTOZ -** Je voudrais rappeler à nos collègues que cette association sportive organise, dimanche, une extraordinaire compétition qui s'appelle « le Trail des forts ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est ce que je voulais dire. Tu as bien fait de le dire, merci. Effectivement, cela devient une grande manifestation européenne. Elle est reconnue au niveau international. Elle est née de la volonté de l'Amicale Sportive Territoriale.

**M. BAULIEU.-** Elle se termine à Montfaucon.

**M. CONTOZ -** L'an dernier sont venus des concurrents de 69 départements français et d'une quinzaine de nations.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est international, c'est très bien.

D'ailleurs, j'ai un peu peur, parce qu'à Montfaucon, entre le Festival de Musiques anciennes et le Trail des forts, cela fait beaucoup pour Montfaucon.

**M. REYLÉ -** Je voudrais savoir ce qu'est cette manifestation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le Trail des forts ? Ne sais-tu pas ce qu'est le Trail de forts ?

**M. REYLÉ** - Je ne sais pas ce qu'est le Trail des forts.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si tu es en forme, tu mets tes baskets, tu vas vers 9h00 ou 10h00 à La Malcombe, tu prends un peu de *Crunch* ou de *Mars*, tu fais le tour des forts de Besançon. Pierre, combien y a-t-il de dénivelés ? Plusieurs milliers de mètres de dénivelé, je crois. C'est à pied. On fait tout le tour des forts de Besançon, on descend, on monte, on descend...

C'est une très, très belle manifestation. Comme d'ailleurs, avec le Tour de France, il y aura un trail en VTT, je crois. Des vélos vont partir sur toutes les collines de Besançon. Mais c'est très dur ! Je ne le fais pas, moi ! Qui fait le Trail des Forts ici ?

**M. BAULIEU.**- Qui a déjà participé au Trail des forts ? J'en connais un.

**M. CONTOZ** - J'y ai déjà vu le Directeur Général des Services qui passait sur le circuit à Avanne.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Philippe MATHIEU, Directeur de la Citadelle, doit le faire, mais pas beaucoup d'autres.

Rapport n°1.2.3 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois permanents et avenant à la convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Besançon auprès de la CAGB
---

**M. BAULIEU.**- Cela renvoie à une délibération de décembre dernier, s'agissant des mises à disposition dans le cadre du tramway. Cela concernait six personnes qui pouvaient envisager leur mutation au Grand Besançon. Aujourd'hui, la situation est maintenant clarifiée, parce que les positions ont été arrêtées. Trois de ces personnes ont demandé leur mutation. Il s'agit tout simplement, par voie de conséquence, de créer les postes correspondants, au Grand Besançon, donc, deux postes de médiateur de commerce, deux postes relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, et la création d'un poste de médiateur voirie, donc création du grade d'agent de maîtrise principal. Voilà pour la création des postes.

Il faut, par avenant, modifier la convention. En effet, trois postes ne sont plus de mises à disposition, puisqu'ils sont intégrés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

<b>Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie</b>
---

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de Village » - Attribution de subvention pour le projet de la commune de Tallenay
--

**M. LOPEZ.**- Il s'agit de rénover un lavoir, de le remettre en état et de valoriser son patrimoine. Donc, il est proposé une subvention de 3 066 € pour cette opération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est bien d'aider une petite commune.

Y a-t-il des remarques ? Madame TARDY et Monsieur PRALON ne prendront pas part au vote. C'est adopté.

**M. LOPEZ.-** Ce rapport concerne le programme d'action dans la charte paysagère des collines de Besançon. Par délibération du Conseil de Communauté du 15 décembre 2011, le Grand Besançon a formalisé son partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement du Doubs (CAUE) et va apporter son concours dans le cadre de quatre opérations des collines de Besançon et de son environnement. Il s'agit de Besançon-Chamuse, la route de Velotte à Avanne, les pelouses sèches à Beure et le Parc agricole à Chalezeule.

Il s'agit donc de :

- 70 jours de travail de collaboration pour l'élaboration des dossiers et les mener à bon port,
- 5 jours pour appuyer au Grand Besançon,
- 5 jours d'animation pour les informations de toutes les communes concernées,
- 15 jours pour les quatre projets, soit 60 jours.

Le montant total est de 17 500 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Merci, François. Y a-t-il des remarques ? Messieurs GALLIOT et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

**Mme GELIN.-** Je voulais poser une question concernant la Charte paysagère. Est-il possible de l'étendre au SCoT ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Au SCoT ?

**Mme GELIN.-** De l'intégrer globalement. J'ai remarqué, il y a quelque temps, l'implantation d'une entreprise qui faisait la collecte de matériaux. Cette entreprise était dans un espace clos, mais très beau, à proximité d'une forêt, avec des champs, des chevaux tout autour. Peut-on quand même faire attention lorsque l'on a des activités comme celle-ci qui s'implantent, à ce que l'on ne détériore pas de beaux paysages ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** La Charte paysagère est quelque chose de très précis. C'est sur la Vallée du Doubs. Donc, cela va de Thoraise à Chalèze.

**Mme GELIN.-** Je pensais que l'on pouvait peut-être l'étendre sur d'autres choses.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, non, non, c'est quelque chose de spécifique concernant les collines. Il y a Besançon, Avanne, Aveney, Montfaucon, Fontain... Par contre, concernant l'attention que nous devons porter à l'environnement, il y a d'autres dispositifs pour la faire respecter. Mais ce n'est pas dans le cadre de la Charte paysagère qui s'attache uniquement à préserver les collines le long de la Vallée du Doubs.

**M. GOVIGNAUX.-** On peut ajouter que, dans le SCoT, le périmètre dans lequel cette protection paysagère est envisagée a été réservé et inscrit, ceci sur le périmètre de l'Agglo, dans le cadre de ce que l'on a appelé les bords de la Vallée. Mais c'est inscrit dans le SCoT. Et cela a été validé au moment du vote solennel récent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des oppositions ?

**M. CONTOZ.-** Ce que dit notre collègue relève certainement d'un pouvoir du Maire en matière d'urbanisme, comme dans toutes nos communes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, oui, c'est le Maire qui doit gérer cela, c'est sûr.

Bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

## Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

### Rapport n°5.1 - CRR - Vote des tarifs 2012-2013

**M. PRALON.-** Ce rapport porte sur les tarifs appliqués par le Grand Besançon pour le Conservatoire à Rayonnement Régional pour l'année scolaire 2012-2013. Les engagements avaient été pris en 2010. Il vous est proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs de 3,5 %. On vous dit également dans ce rapport que l'organisation de la grille tarifaire, les principes et modalités d'application des tarifs seront revisités en 2013 pour les mettre en cohérence avec l'évolution de l'établissement, à savoir la prise en compte des objectifs du projet d'établissement (nouveaux départements, renforcement du 3<sup>ème</sup> cycle...), des nouveaux locaux mis à disposition à la Cité des Arts, des nouvelles fonctions (saison culturelle, formation continue...) en vue de l'année scolaire 2013-2014.

On vous demande de vous prononcer sur cette augmentation de 3,5 % ainsi que sur les évolutions proposées.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

### Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat entre les conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du diplôme d'Études Musicales (DEM) 2012

**M. PRALON.-** Ce diplôme valide la fin d'un troisième cycle spécialisé professionnel. Régulièrement, ces examens se déroulent à la Saline d'Arc-et-Senans. Le coût de cette opération est réparti au prorata à la fois des frais engagés de fonctionnement par l'ensemble de ces conservatoires et en proportion des élèves présentés par les différents conservatoires. Pour l'Agglomération, c'est une somme de 6 858 € qu'il convient de voter, sachant que l'année prochaine, en 2013, les locaux du Conservatoire seront achevés. Il a été proposé que ces examens se tiennent désormais dans le Conservatoire Régional, ici, à Besançon, pour l'ensemble des examens qui touchent à ce DEM.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Donc, on économisera un peu d'argent. Pas d'opposition ? Ce rapport est adopté.

### Rapport n°5.3 - CRR - Convention de mise à disposition de salles, instruments et surveillants avec la Fédération musicale de Franche-Comté pour l'organisation d'examens fédéraux

**M. PRALON.-** Cette mise à disposition sera bien sûr facturée à cette Fédération musicale de Franche-Comté pour un montant de 739 €, conformément aux délibérations des tarifs 2011-2012.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas de remarque ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

### Rapport n°5.4 - CRR - Organisation des examens d'art dramatique au Petit Théâtre de la Bouloie

**M. LE PRÉSIDENT.-** Madame SCHIRRER et Monsieur DEVESA ne prennent pas part au vote.

**M. PRALON.-** Dans ce rapport, il est proposé de mettre en place un partenariat entre le Conservatoire et le CROUS de Besançon pour l'organisation des examens d'art dramatique des élèves du Conservatoire qui se dérouleront en juin 2012 au Petit Théâtre de la Bouloie. Le Conservatoire prendra à sa charge la rémunération du technicien du Théâtre soit 1 400 €.



**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas de remarque ? Le rapport est adopté.

Rapport n°5.5 - CRR - Projet de partenariat avec le Théâtre de l'Espace

**M. PRALON.-** Ce rapport concerne toujours le Conservatoire de musique. Il est proposé de mettre en place un partenariat entre le Conservatoire et le Théâtre de l'Espace pour l'organisation de stages de danse à destination des élèves du Conservatoire dans le cadre de leur cursus de formation. La participation financière du Conservatoire à la rémunération des intervenants du Théâtre de l'Espace est de 430,56 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Des remarques ? Le rapport est adopté.

Rapport n°5.6 - CRR - Partenariats dans le cadre de la journée Portes Ouvertes du CRR du 12 mai 2012

**M. PRALON.-** Cette manifestation aura lieu samedi prochain. Vous y êtes toutes et tous invités. C'est la dernière fois que les Portes Ouvertes se déroulent sur le site du Conservatoire, place de la Révolution. En effet, l'an prochain, on déménagera. Dans le cadre des portes ouvertes du Conservatoire du 12 mai 2012, il est proposé une déambulation avec danseurs et musiciens du Conservatoire à la Cité des Arts, en partenariat avec la compagnie Pernette et l'association « Les Archers ». Ce rapport présente ainsi le programme prévisionnel de cette journée Portes Ouvertes et les conventionnements à intervenir. Le budget réservé à ces portes ouvertes se porte à 9 437,12 € TTC.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas de remarque ? Je n'en vois pas. Le rapport est adopté.

Rapport n°5.7 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Attribution des subventions 2012

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mesdames MICHEL, POISSENOT, RONZI et Messieurs GHEZALI, FOUSSERET et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

**M. PRALON.-** On vous rappelle que depuis 2005, le Grand Besançon apporte son soutien financier aux écoles de musique du territoire. On vous dit également que compte tenu des difficultés traversées par certaines associations et des démarches de structuration engagées, notamment sur le Plateau, il est proposé de déroger exceptionnellement au règlement d'attribution des aides en maintenant l'éligibilité de deux associations du secteur Plateau et en maintenant l'aide versée à l'EMICA (Ecole de Musique du Canton d'Audeux) à son niveau 2011. En contrepartie, le Grand Besançon propose d'engager avec l'EMICA et ses partenaires financiers, notamment le Conseil Général du Doubs, un diagnostic et un audit prospectif de l'association, afin de définir les conditions d'un fonctionnement satisfaisant et pérenne. Au final, pour 2012, il est proposé d'attribuer des subventions à 16 écoles de musique pour un montant total de 89 671 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas de remarque ? C'est adopté.

**M. REYLE.-** La musique nous coûte très cher.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un avis. Je pense que l'éducation musicale de nos jeunes dans toutes les communes, la mise en réseau de toute cette éducation musicale, permet aux plus modestes d'apprendre la musique.

**M. REYLE.-** Je comprends, Jean-Louis. Mais je regrette, parce que j'avais proposé il y a déjà plus de cinq ou six ans, que la CABG prenne en compte le réaménagement de l'aqueduc romain...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu ne vas pas comparer l'aqueduc romain avec les écoles de musique.

**M. REYLE.-** Non, mais au point de vue financier, cela reviendrait moins cher de traiter l'aqueduc romain, alors qu'il est en train de se dégrader de façon incroyable, et qu'on laisse pourrir quelque chose qui est notre emblème, et qui, s'il n'avait pas existé, on ne serait pas là à en parler. En effet, la Ville de Besançon n'existerait pas.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Attendez, on ne va pas lancer un débat sur l'aqueduc romain. Simplement, il faut regarder si c'est protégé ou pas. Entre autres, en matière de culture, il ne faut pas opposer la restauration d'un morceau d'aqueduc romain à l'enseignement musical. L'enseignement musical, ce sont généralement les enfants des familles les plus modestes qui y vont. Les autres ont des cours particuliers. Donc, c'est totalement différent.

Tu es une des communes les plus riches de l'Agglomération !

**M. REYLE.-** Le pouvoir des ménages de Chalezeule est de 18 000 €. Pour Besançon, c'est environ 17 000 €. D'autres communes ont 25 000 et 28 000 € par ménage. S'ils augmentent les impôts, ils seront beaucoup plus riches que Chalezeule.

**M. LE PRÉSIDENT.-** La zone industrielle de Chalezeule est l'une des plus importantes.

**M. REYLE.-** Chalezeule est au 71<sup>ème</sup> rang pour les ressources par ménage sur 106 communes !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous propose une minute de silence en mémoire de la Commune de Chalezeule qui est très pauvre. Chacun plaint le Maire de Chalezeule.

**M. CONTOZ.-** Je propose que Raymond fasse un troisième monument, celui de la Commune pauvre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Regarde Montfaucon, il a refait son château, il ne nous a rien demandé. Et il est bien plus pauvre que toi.

**M. REYLE.-** Il n'a même pas voulu qu'on l'illumine.

<b>Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets</b>
--

Rapport n°6.I - Aéroport Bâle-Mulhouse - Adhésion à l'association de promotion du raccordement ferroviaire à l'EuroAirport, EAP Express
---

**M. BODIN.-** Le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg vise à améliorer la desserte ferroviaire de cet aéroport international grâce à la réalisation de 7 kms de voies nouvelles et à la création d'une gare au droit du terminal. Une association a été créée en octobre 2010 afin de promouvoir ce projet dont la réalisation n'est pas encore actée. Il est proposé que le Grand Besançon adhère pour un montant de 500 €/an à cette association.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce qui ne veut pas dire qu'on le financera. On adhère pour avoir un pied dedans et savoir ce qu'il s'y dit.

**Mme JEANNIN.-** Vous avez dit tout à l'heure que certains ici critiquaient toujours ce que vous faites. Ce sont vos paroles.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quelques-uns ! Et c'est normal !

**Mme JEANNIN.-** Quelques-uns ! Pour le coup, sur ce rapport, je salue complètement l'initiative en espérant que le raccordement ferroviaire à l'aéroport Bâle-Mulhouse ne restera pas dans les cartons. Se rapprocher de l'Alsace et de l'Agglomération de Mulhouse présidé par Jean-Marie BOCKEL...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Voilà, voilà, voilà, on sait tout !

**Mme JEANNIN.-** ... homme de compromis - attendez, je n'ai pas fini ! - apportera véritablement une plus-value à notre région qui souffre actuellement du manque d'investisseurs, comme on a pu le lire dans un journal il y a deux jours.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, vous mélangez tout. Vos propos sont fort aimables, je ne vais pas aller au-delà. Ce sont des investisseurs, effectivement, pour l'immobilier d'ailleurs. Effectivement, Michel LOYAT - je ne sais pas s'il est là - pourrait vous le dire, nous ne sommes pas forcément intéressés pour que des investisseurs viennent se faire beaucoup de « gras » ici en construisant des petits T1 et des petits T2 qu'ils vont vendre hors de prix à des investisseurs à l'autre bout de la France, et qu'ensuite, ils ne peuvent pas vendre, ni louer. Cela n'est pas notre politique. Ce ne sont pas des difficultés d'investissements. J'ai vu une étude - je ne sais plus dans quel média - qui disait que tout cela n'était pas très juste. Maître RACLE, la Présidente de la Chambre des Notaires disait que cette étude n'était pas juste. En effet, ici, nous ne sommes pas comme à Bordeaux. Là-bas, on bâtit des immeubles en « blanc », des investisseurs les achètent. Ces petits appartements (T1 et T2) sont, après, occupés par des personnes pas toujours très riches qui sont les « gogos » de l'histoire.

On veut ici qu'il y ait des appartements qui se construisent, mais pour loger des familles, pour que les gens restent ici, qu'il y ait de la vie, que l'on maintienne le commerce de proximité, des enfants, des écoles. Une grande opération comme celle-là a été faite dans un quartier de Besançon. Quatre ou cinq ans après, tout n'est pas encore vendu. S'ils ne viennent pas investir ici, ce n'est pas très grave pour moi. Ce qui m'intéresse au niveau des investissements, c'est que des industries viennent investir ici et que l'on construise des logements pour loger les gens d'ici qui veulent se loger sur place.

Jean-Marie BOCKEL est effectivement un fervent partisan de ce raccordement. Par contre, cela ne veut pas dire que nous allons participer au financement. Ça, c'est autre chose. Je pense même que ce n'est pas vraiment notre job de faire cela.

Pas de remarques ? C'est adopté.

#### Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

#### Rapport n°7.1 - Projet de Programme d'Actions Territorial 2012 - Gestion des aides déléguées à l'habitat privé

**M. STEPOURJINE.-** Le Projet de Programmation d'Actions Territorial 2012 est élaboré chaque année par le Grand Besançon dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre pour l'habitat privé de l'ANAH. Pour l'année 2012, la dotation de l'ANAH est de 1 137 862 €, avec des objectifs légèrement à la baisse par rapport à 2011. Nous vous proposons de garder les mêmes objectifs qu'en 2011, avec une obligation pour les propriétaires bailleurs de limiter à 0,5 % la hausse des loyers conventionnés. Le régime des aides pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants sont présentés dans ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord. Y a-t-il des remarques ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.2 - Avenants 2012 à la convention de délégation des aides à la pierre

**M. STEPOURJINE.-** Ce rapport est la suite de la décision précédente. Nous autorisons le Président à signer, avec l'État, l'avenant annuel des aides pour l'habitat public et privé. Cet avenant définit le montant des aides et les objectifs à atteindre.

Pour les logements publics, c'est une aide de l'État de 233 051 € pour 141 logements PLAI et PLUS.

Pour le privé, c'est 1 370 913 €, y compris le FART, pour un total de 150 logements.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.3 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) -  
Prolongation de la phase 2 de suivi-animation

**M. STEPOURJINE.-**Le suivi-animation de l'OPAH par HDL arrive à terme. Toutefois, pour maintenir la dynamique et dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH, nous vous proposons de prolonger notre collaboration sur un an avec HDL, pour un montant d'avenant de 72 750 € TTC, avec une subvention de l'ANAH de 12 165 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Mesdames HINCELIN, POISSENOT et Monsieur STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

Rapport n°7.4 - Modification du Règlement intérieur des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage

**M. STEPOURJINE.-** Ce rapport présente les différentes modifications du RI des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage :

- accueil exclusif des gens du voyage titulaires d'un titre de circulation,
- prépaiement par les usagers de leurs consommations d'eau et d'électricité,
- insertion d'un article de refus d'admission,
- interdiction de brûlage sur les aires et surtout de ferrailage,
- fermeture annuelle des aires pour la maintenance pendant quatre semaines,
- utilisation du bac d'ordures ménagères individuel,
- responsabilisation des usagers,
- autres modifications fruit d'une réflexion avec le gestionnaire qui a une plus grande visibilité sur la problématique des gens du voyage.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Des remarques ?

**M. COURBET.-** Cette grille est formidable. Mais j'ai bien peur qu'au niveau de l'application, vous ayez beaucoup de mal.

**M. STEPOURJINE.-** On a effectivement du « boulot ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas du tout impossible que nous ayons du mal à l'appliquer. C'est très difficile, je suis d'accord. Je m'en entretenais encore ce soir avec le Colonel de Gendarmerie et le Préfet par rapport à ces choses-là. On le sait bien à Mamirolle. C'est absolument inacceptable que quelques personnes, quelques familles jettent l'opprobre sur l'ensemble de la communauté des gens du voyage qui est une communauté fort respectable, absolument respectable. C'est un mode de vie qu'ils ont choisi, c'est leur mode de vie. Ils le vivent bien, normalement. Mais il y a quelques familles, moins d'une dizaine sur toute l'Agglomération, qui saccagent tout, qui détruisent tout et qui font que toute la communauté des gens du voyage est montrée du doigt. Ça, ce n'est effectivement pas acceptable.

Demandez au Maire de Mamirolle, il est parfaitement au courant, le Maire de Saône aussi. Il y a de très grandes difficultés. Je suis pour la plus grande fermeté. En effet, il ne s'agit pas que quelques-uns puissent faire en sorte que toute une communauté fort respectable soit mise à l'index. Après, le Maire dans un pays, pas plus que le Président de l'Agglo, ne sont des shérifs ; nous sommes un état de droit. C'est aux forces de police et de gendarmerie de constater les faits, à la justice de trancher et de punir. Voilà tout ce que je peux vous dire pour l'instant.

**M. GIRERD.-** J'ai simplement une petite question. Est-ce normal que l'aire d'accueil de Thise ne figure pas dans la liste, dans le préambule ?

**M. STEPOURJINE.-** Oui, car elle ne fait pas partie des aires d'accueil des gens du voyage. C'est une aire de grands passages. Elle n'a pas du tout le même statut que les aires d'accueil qui existent sur les autres communes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est pour accueillir les grandes migrations.

**M. GIRERD.-** D'accord. C'était simplement une question.

## Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

### Rapport n°9.1 - Règlement communautaire de collecte et de facturation des déchets

**M. TAILLARD.-** On va évoquer le règlement attaché à la mise en place de la Redevance Incitative à partir de l'automne 2012. Pour évoquer les grandes lignes de ce projet de règlement qui vous est soumis ce soir, nous avons un diaporama.

Pourquoi ce règlement ? Tout le monde a compris que le premier objectif est d'informer les usagers, les gestionnaires des communes. Il s'agit de réglementer l'organisation de collecte. Il s'agit par ailleurs d'anticiper sur le contenu des PLU en cours de révision pour intégrer un certain nombre de contraintes propres au bon exercice de la collecte. Ce règlement concerne :

- les ordures ménagères, celles qui viennent des ménages,
- les ordures résiduelles,
- les ordures recyclables.

Cela concerne tous les ménages sans exception. Cela concerne aussi un certain nombre de producteurs de déchets non ménagers et assimilés, c'est-à-dire des déchets qui peuvent être produits par des entreprises ou des commerces, mais qui sont compatibles avec le contenu attendu des déchets ménagers.

En ce qui concerne le contrat lié à cette notion de règlement, ce contrat est établi sur la base d'un écrit qui va donner naissance à l'acceptation du règlement. Donc, quiconque souscrit au contrat est astreint à supporter et accepter le règlement. Le titulaire naturel, c'est :

- soit le propriétaire de l'appartement, de l'unité d'habitation,
- soit son locataire,
- soit le gestionnaire d'immeuble.

Vous allez voir dans un instant que nous avons prévu des cas particuliers pour les tout petits collectifs ou les collectifs partagés dans des villas.

Concernant la gestion des contrats, à l'image d'un contrat d'abonnement à un fournisseur d'électricité, il y a ouverture du contrat à la dotation en bacs et fermeture du contrat au moment du retrait des bacs. Le coût de gestion est inclus dans la part fixe, à l'exception des situations pour lesquelles, par exemple, un citoyen, tous les six mois, demanderait le changement du volume de son bac. On pourrait considérer ainsi qu'il demande une prestation spéciale dont il subira le surcoût.

Le contrat de regroupement a été mis en place en prenant en compte un certain nombre de problèmes observés sur la périphérie. Par exemple, deux ou trois usagers dans la même villa partagent un bac pour des raisons qui leur sont propres : on a imaginé plusieurs situations :

- la situation que chacun espère : parmi ces quelques occupants d'une même villa ou d'un petit collectif, l'un d'entre eux signe le contrat, reçoit la facture et règle les sous-participations avec ses voisins,
- deuxième situation dérogatoire : lorsque ces quelques propriétaires ne sont pas susceptibles de se mettre d'accord pour mandater l'un d'entre eux pour être le signataire du contrat et le payeur de la facture, dans ce cas-là, on traitera à parts égales chacun des résidents. Donc, s'il y a trois appartements, la facture sera divisée en trois et transmise aux trois occupants. Ils n'auront pas matière à faire valoir le fait que la composition de la famille soit différente dans chaque cas.

Donc, il y a une double option : soit quelqu'un se porte volontaire, soit un découpage est centré dans les détails de la situation du ménage.

Bien sûr, il a été prévu des contrats de courte durée. Cela intéresse bien sûr les élus des communes. Vous organisez une manifestation, vous avez besoin de bacs pour une courte durée, il y a des contrats spéciaux pour ces événements festifs ou sportifs. Cela exclut les marchés de village, puisqu'il y a des opérations de nettoyage qui ne font pas partie du service collecte.

Si on passe aux obligations des usagers, la présentation des déchets doit être faite obligatoirement dans des bacs équipés de puces à lecture automatique par les camions. Il y a pour ce genre de choses des situations dérogatoires. Par exemple, vous organisez une manifestation, vous louez des bacs pour la journée, vous louez 2 000 l de bacs. Le succès de votre manifestation engendre un volume de déchets très supérieur, auquel cas les bacs pourront être levés plusieurs fois, avec des déchets qui n'auront pas pu être logés dans le bac, parce que la manifestation aura eu un succès imprévisible. Ça, ce sont les mesures dérogatoires acceptées.

On rappelle pour tous les responsables de ces dossiers dans les différentes communes que certaines ne se sont pas encore préoccupées de posséder des bacs équipés de puces. Donc, si tel n'était pas le cas, les agents des services leur ont fait savoir. Donc, ne tardez pas à régulariser la situation de vos communes.

Bien sûr, il s'agit de traiter des problèmes de maintien du service. Donc, c'est à l'usager de maintenir son bac en état sanitaire correct (nettoyage, désinfection si besoin est). Si quelqu'un détient un bac de volume très nettement insuffisant, le règlement prévoit que l'on puisse, après avertissement-information, ajuster d'autorité à la hausse le volume du bac gris résiduel (celui qui contient les déchets incinérables), de façon à ce que l'on ait un bac qui permette de contenir tous les déchets produits. Cela se fait suite à une succession de constats et d'informations préalables à la décision en question.

Autre élément du règlement : il s'agit de préserver la sécurité du personnel de collecte et celle des usagers. Vous aurez noté, entre autres, que ceci concerne les dimensions et les caractéristiques des voies d'accès pour les bennes de collecte des ordures ménagères. À ce titre, vous trouverez, par exemple, dans le règlement, les dimensions normalisées des aires de retournement et un certain nombre de contraintes techniques qui y sont attachées. Il s'agit de la protection des personnels et des usagers. Je ne rentre pas dans les détails, le règlement complet est assez volumineux.

Vous aurez noté aussi que ce règlement prévoit trois niveaux de service :

- un niveau de service en hyper-centre : deux collectes de bacs gris par semaine, un service que l'on appelle complet, donc prise de bac dans le local et restitution du bac dans ce même local. Ce service complet est inclus dans le service et dans le forfait,
- l'autre service est sur le reste de la Ville, à quelques détails près de périmètre : une structure pour laquelle on a une collecte par semaine de bacs gris, une collecte par semaine de bacs jaunes et pour laquelle le service complet est un service optionnel payant,
- le service en milieu moins dense : essentiellement en périphérie. On a une collecte de bacs gris chaque semaine, une collecte de bacs jaunes tous les quinze jours.

Ensuite, on rappelle ce qui a fait l'objet de longues explications il y a environ un an. C'est le mode de financement de la Redevance Incitative. Il s'agit d'une part fixe qui correspond à la notion d'abonnement au service, qui recouvre les frais fixes engendrés, même si vous ne consommez pas le service. Cette part fixe dépend du niveau de service. On a vu trois secteurs de niveau de service. Elle dépend du volume du bac gris, bac à ordures résiduelles, mis à votre disposition.

Le deuxième élément est une part variable. Dans cette part variable, on a la pesée du bac gris qui en concerne l'essentiel. L'autre part variable mineure concerne le nombre de levées de ce bac gris au cours de l'année. On rappelle qu'une levée par mois est incluse dans le service « périphérie et ville » et deux levées par mois dans le service « hyper-centre », puisque l'on collecte plus souvent. Ces levées sont incluses dans l'abonnement.

Nous abordons maintenant un point qui a déjà fait l'objet de débats : le pouvoir de police spéciale. Je vous rappelle que d'après les dernières informations portées à notre connaissance et, entre autres, par des questions posées au Parlement sur le pouvoir de police spéciale concernant d'une part les gens du voyage, et d'autre part les déchets, ce pouvoir de police spéciale, sauf décisions contraires des Maires de communes de l'Agglomération, a été transféré au Président de l'Agglomération. Ce pouvoir de police spéciale du Président de l'Agglomération, en ce qui concerne les déchets, ne s'applique qu'au respect du règlement et tout ce qui tourne autour du bac. Cela veut donc dire qu'en prenant une version très imagée, si un bac est dégradé, mal présenté en collecte, pollué, si un déchet est posé juste à côté du bac, on reste dans le périmètre du pouvoir de police spéciale du Président de l'Agglomération. Si, par contre, vous avez un dépôt sauvage dans votre commune, celui-là reste du ressort du pouvoir de police du Maire de la commune concernée.

Ce respect du règlement, en termes de pouvoir de police, donc, celui de pouvoir de police spéciale des déchets, attribué au Président de l'Agglomération, c'est l'obligation de l'enlèvement par les ménages, donc de contrat, l'état sanitaire et fonctionnel des bacs et tous les autres éléments ici listés dans l'exécution du service complet (par exemple : la mise à disposition des clés pour l'accès aux locaux, les rampes d'accès, les longueurs des rampes d'accès...), tous les éléments techniques permettant d'assurer le service dans de bonnes conditions.

Vous l'avez gardé en tête, la Ville de Besançon a confié à l'Agglomération, au service « déchets », la collecte des cartons d'un certain nombre de commerçants ciblés sur un périmètre très défini. À ce titre, puisque cette mission est confiée au service de l'Agglomération, une partie du règlement définit très clairement les conditions dans lesquelles les commerçants doivent présenter ces cartons et dans lesquelles le service doit être assuré.

Enfin, le pouvoir de police spéciale des déchets, délégué au Président de l'Agglomération, donne lieu à des constats d'infraction par un agent assermenté du service des déchets. Il faut savoir que l'on n'a pas créé de poste. Il n'aura échappé à personne qu'il n'y a pas eu de création de poste pendant toute l'opération RI depuis 2008 au niveau du service des déchets. Il s'agit simplement d'agents de différents niveaux de qualification qui ont été, ou qui vont se voir, assermentés. Ils auront donc pouvoir de verbaliser, ou plus précisément d'authentifier un élément de non-respect du règlement, et de facturer les prestations qui en découlent. Donc, il y aura une information de l'infraction, une demande de rétablissement et, à défaut, non pas une procédure en justice. En effet, on sait que dans ce domaine, la probabilité d'aboutissement et le temps d'aboutissement est tellement long que c'est antipédagogique. Donc, c'est simplement une facturation associée à cette intervention pour un constat de délit.

Voilà, résumé très brièvement, l'esprit de ce règlement. Vous avez une version assez complète du projet de règlement. Vous avez dans votre rapport une version allégée. Rappelons que d'un point de vue réglementaire, on envisage de distribuer aux nouveaux contractants un règlement synthétique très bref. Bien sûr, tout le monde pourra se procurer le règlement complet dans tous ses alinéas pour qu'il soit opposable, d'une part sur le site Internet, et d'autre part, dans un certain nombre de points de dépôt dans les communes ou dans des points spécifiques de la Ville.

**M. DILLSCHNEIDER.-** Je voulais intervenir sur ce règlement, parce qu'il y a des points précisés qui pour moi sont trop précis. Quand on parle des pentes, on en avait déjà parlé, on nous dit de « *ne pas excéder 4 %* », mais quand on est sur une voie dont la pente naturelle est déjà de 8 %, même si on fait des plats pour mettre les poubelles pour aller jusqu'au camion, il y aura un dévers de 8 %. Que fait-on dans ce cas-là ?

Deuxième point, « *le sol ne doit pas présenter aucune aspérité* ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Sur de l'enrobé, il y a des aspérités. Peut-on encore tirer des poubelles sur de l'enrobé ? Je pense que là, on prend des risques importants.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce que cela n'a pas été modifié ?

**M. DILLSCHNEIDER.-** Au niveau syndical, les employés pourront dire « *attendez, il y a des aspérités, on ne tire plus les poubelles* ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il me semblait que cela avait été modifié.

**M. DILLSCHNEIDER.-** C'est toujours dans le contrat.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur les aspérités, je suis d'accord avec toi, il faut que l'on précise. Cela veut dire que le chemin ne doit pas être cabossé.

**M. DILLSCHNEIDER.-** Il ne faut pas que le chemin soit cabossé, mais il est dangereux d'utiliser le terme « *aspérités* ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est vrai.

**M. DILLSCHNEIDER.-** Après, on parle d'une largeur minimum de 4 m. Je rappelle que l'on dit que l'on soit plus large en disant que la largeur doit être telle que les camions puissent circuler en toute sécurité, cela suffit. Préciser 4 m, cela veut dire que l'on a tous des lotissements qui font en largeur à sens unique moins de 4 m. Quid de ce cas-là ?

On a également des espaces de resserrement de moins de 4 m. Quand on est sur une voie qui fait, par exemple, 6 m, où il y a une bande blanche continue, on n'a plus que 3 m. Vont-ils encore circuler quand il n'y a plus que 3 m sur la demi-voie ? Je pense que là, il est dangereux de préciser ces 4 m.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais laisser Jean-Pierre répondre à ces questions, mais il me semblait que cela avait déjà été vu en Bureau.

**M. TAILLARD.-** Très simplement, la question a été posée la dernière fois. Cela a été modifié. Il y avait une « *coquille* » dans le règlement qui n'avait pas été relu. Quand on parle de pente, il s'agit de la pente du lieu où l'on dépose le bac avant qu'il puisse être saisi, pour ne pas qu'il puisse se déplacer. Tout le monde a saisi qu'un bac de 100 litres ou de 500 litres lâché en haut d'une rue en pente, c'est quelque chose qui crée un niveau de risque que personne ne peut tolérer. Donc, il s'agit de la zone sur laquelle le bac est en attente de prise par le service de collecte. D'accord ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est le plat qui doit être plat.



**M. TAILLARD.-** Tu évoquais la précision, mais vous voyez bien que ce n'est pas mon voisin qui va me contredire. Un bon moyen en métrologie pour qualifier un niveau de défaut, c'est la rugosité. Je pourrais sortir trois critères de rugosité, mais vous allez tous vous taper sur le ventre en me disant « *comment les interprète-t-on ?* ». Nicolas BODIN va vous faire un cours sur la rugosité des surfaces. Donc, il s'agit d'évoquer un principe ici. C'est vrai que l'on n'a pas voulu aller plus loin, mais on pourrait. Donc, pensez que c'est la plateforme de dépôt des bacs, avec ces préoccupations de sécurité.

En ce qui concerne la largeur des voiries, il faut bien garder en tête que ce n'est pas que chaque bande de roulement fasse 3 m, puis 3 m en face dans l'autre sens. Ce n'est pas cela le problème. Aujourd'hui, on sait que lorsqu'une voirie s'établit quelque part, les services de secours imposent minimum 4 m. Il est conseillé de mettre 5 m dans les PLU pour une voie d'accès à plusieurs habitations. Donc, imposer 4 m pour ces véhicules relativement lourds et encombrants, ce n'est pas un abus. Mais en aucun cas, on ne demande qu'il y ait deux fois 3 m. Aujourd'hui, la norme des voies qui traversent les villages, aujourd'hui préconisée par le Conseil Général sur les départementales, c'est 5,6 m pour les deux chaussées. Vous voyez que l'on est très en dessous. Simplement, c'est 4 m lorsqu'il y a des rayons de braquage. Il faut effectivement que l'on puisse assumer.

**M. DILLSCHNEIDER.-** Ce n'est pas ce qui est dit. Il est dit « *le gabarit de circulation doit être de 4 m de largeur minimum* ».

**M. TAILLARD.-** C'est le gabarit. Le gabarit, ce n'est pas la largeur du véhicule, mais la largeur de l'espace dans lequel le véhicule...

**M. DILLSCHNEIDER.-** En double sens, il faut mettre 8 m, tel que vous l'écrivez là.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Attendez, je ne comprends pas, là. On a déjà discuté de cela très longuement...

**M. DILLSCHNEIDER.-** Ça, c'est quelque chose de nouveau.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce que cela a été ajouté depuis la dernière fois ? Si vous en rajoutez à chaque fois...

Je vous fais une proposition. On ne va pas ce soir, ici, en réunion, décider de la largeur. On a dit l'autre jour, en Bureau, qu'il fallait réécrire cela. Je comprends ce que dit Jean-Paul DILLSCHNEIDER sur l'aspérité par rapport éventuellement à des remontées vis-à-vis des personnels. On avait même, me semble-t-il, mis en place une commission dans laquelle vous deviez parler de cela. En effet, ça, c'est du pouvoir réglementaire du Président. On n'a pas à voter là-dessus.

Je propose que cette commission se mette en place, que vous rédigiez cela d'une façon que cela convienne. Tout le monde ne va pas, ce soir, faire le règlement intérieur, ici en séance. On ne va pas s'en sortir. Donnez l'explication, mais on ne va pas à nouveau écrire cela ici, ce soir.

**M. TAILLARD -** Suite aux remarques faites en Bureau, en préambule des pièces annexes, a été repris un préambule qui justement indique les conditions dans lesquelles on parle et on évoque ces conditions d'exécution pour reprendre en compte ces options-là. Les annexes 1 et 2 sont présentées en vue d'intégrer les objectifs d'aménagement respectant les conditions optimales de sécurité et d'organisation de la collecte, conditions qui lorsqu'elles sont respectées, permettent d'effectuer la collecte et rendent des niveaux de service énoncés dans le présent règlement. Dans le cas contraire, des adaptations du service et aménagement particuliers seront à déployer afin d'y pallier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un règlement intérieur dont je déciderai oui ou non l'application, dont je suis responsable. Je vous propose que celles et ceux qui ont des remarques à faire, comme Jean-Paul DILLSCHNEIDER, les envoient au Président qui les transmettra à la commission. Vous regardez cela entre vous pour que cela convienne à tout le monde. On ne va pas ce soir discuter une heure sur les termes employés là.

Je pense que beaucoup de corrections ont été faites. Mais il reste des bricoles. Je comprends bien ce que veut dire « aspérités », je comprends ce qu'ils veulent dire, mais d'un autre côté, je comprends aussi ce que dit Jean-Paul, si après il y a une route avec des graviers et trop d'aspérités, on va dire « non, je ne tire pas, il y a des aspérités sur la route ». Donc, mettez-vous d'accord entre vous. Je dis que celles et ceux qui ont des remarques : Pierre CONTOZ, toi, envoyez-les moi et je les transmettrai à Jean-Pierre TAILLARD. Puis, mettez-vous d'accord sur une rédaction. On ne va pas ce soir réécrire le règlement intérieur.

Êtes-vous d'accord comme cela ? Vous regardez s'il y a des remarques, vous les envoyez et on en tiendra compte. OK. Il n'y a pas à voter, c'était une information, mais une information manifestement nécessaire. Pas d'autre observation ? Vous me les envoyez et je les transmettrai directement à Jean-Pierre TAILLARD.

Rapport n°9.2 - Convention entre le Grand Besançon et les communes  
relative à l'accompagnement de la mise en place de la Redevance incitative

**M. TAILLARD.-** Ainsi que cela avait été convenu il y a quelque temps déjà, il a été imaginé que, dans la mesure où il y aurait quelques dépôts pirates de déchets sur la voie publique, les services communaux seraient invités à participer à la collecte de ces quelques déchets éventuels qui pourraient apparaître sur la voie publique ou à proximité. À ce titre, il est clair que ceci va requérir un travail des agents communaux et pour les communes, la location de bacs et la participation à la Redevance Incitative pour les bacs qui contiendront les déchets qui auraient pu être collectés. De façon à ce que, cette opération se réalise au plus près de l'habitant et dans les meilleures conditions, il a été proposé que pour une période expérimentale de deux ans, une contrepartie à hauteur de 1 €/habitant/an soit versée aux différentes communes pour la prise en charge des frais qui pourraient résulter de ces préoccupations et de ces activités.

Cette opération annule une opération qui existait précédemment, pour laquelle les communes touchaient une dotation de 0,5 €/habitant/an pour la tenue des fichiers, qui ne rentre plus dans la préoccupation de la RI dans l'immédiat. Donc, cette convention concrétise l'abandon de l'ancienne formule et la restauration d'une nouvelle formule, ceci pour 2012.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°9.3 - Implantations de Points d'Apport Volontaire à Besançon - Fonds de concours

**M. TAILLARD.-** Vous avez gardé en tête que quelque part, déjà, nous avons évoqué l'implantation de Points d'Apport Volontaire « verre » enterrés ou semi-enterrés. Quelques communes ont déjà bénéficié de ce type d'infrastructures. Je vous rappelle que d'un point de vue réglementaire, le Point d'Apport Volontaire « verre » est un équipement de l'Agglomération. Lorsqu'il est équipé en enterré ou semi-enterré, cela requiert des travaux d'infrastructures au niveau de l'aménagement souterrain. Pour que ceci puisse se réaliser, il est demandé à la commune de verser une contribution à l'Agglomération qui, elle, est maître d'ouvrage de l'opération.

Il vous est proposé, au titre des deux prochaines années, de mobiliser un fonds pour ces opérations, sachant que l'on a déjà diagnostiqué une probabilité de 8 Points d'Apport Volontaire semi-enterrés et 3 enterrés, tels qu'évoqués par la Ville de Besançon dans ses projets.

Il s'agit donc d'autoriser l'Agglomération à encaisser les participations des communes concernées, dont celle de Besançon déjà identifiée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce clair ? Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas

**M. TAILLARD.-** Il s'agit du Programme Local de Prévention organisé sous l'autorité du SYBERT et en collaboration avec le Grand Besançon pour la partie du territoire grand bisontin. Je vous rappelle que ce Programme Local de Prévention recouvre un certain nombre d'axes subventionnés par l'ADEME. À ce titre, le service des déchets de l'Agglomération a considéré qu'un certain nombre d'actions pouvait être réalisé par les services de l'Agglomération. En contrepartie, la dotation versée par l'ADEME au SYBERT sera partiellement retournée à l'Agglomération. Le montant de l'Agglomération en ce domaine de Programme de Prévention est d'environ 24 000 € ; une subvention d'environ 20 000 € est attendue, venant de l'ADEME via le SYBERT.

Il vous est proposé d'entériner cette action de prévention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. REYLÉ.-** J'aurais une remarque. Je voudrais savoir une chose : quand on arrive sur l'Agglomération de Besançon, que ce soit Besançon ou sa périphérie, quand on va sur un moteur de recherche, on n'arrive pas à trouver où l'on peut déposer le verre dans Besançon et sa périphérie. Pour quelle raison ? Il serait quand même intéressant que quand on arrive, on connaisse les points de collecte. Sur Internet, je n'ai pas réussi à trouver quels étaient les points de collecte des déchets « verre » sur Besançon et sa périphérie.

**M. TAILLARD.-** Personnellement, je considère que rien n'interdirait que cette chose soit mise en place. Il suffirait de le décider. Je pense que la remarque est tout à fait justifiée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est même surprenant que cela n'y soit pas d'ailleurs.

**M. TAILLARD.-** Le document va être préparé et transmis aux services pour qu'il soit accessible sur le site.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous bien noté, René ? C'est tout à fait judicieux.

Y a-t-il d'autres remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas.

**M. TAILLARD.-** Je voulais simplement dire que pour cette cartographie attendue, il ne vous aura pas échappé que l'opération RI a légèrement surchargé l'activité des services, pour ne pas dire davantage. On comprendra que cela puisse apparaître un tout petit peu en différé.

**M. TAILLARD.-** L'Ascomade est une association qui intervient au niveau de la Franche-Comté et qui réunit tous les acteurs dans le domaine bien sûr des déchets, mais aussi de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, du transport, de l'air, de la qualité environnementale. Cette association est un lieu de rencontre dans lequel se font de nombreux échanges sur les expériences, les interprétations réglementaires, etc. Cette association nous sollicite pour le versement d'une participation. On a pu négocier que la valeur de celle-ci soit établie à la baisse par rapport aux années précédentes, c'est-à-dire à hauteur de 7 065 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Françoise PRESSE et Benoît CYPRIANI ne prennent pas part au vote, parce qu'ils sont membres de l'Ascomade.

Pas de remarque ? C'est adopté.

## Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

### Rapport n°3.1 - Opération d'aménagement des Portes de Vesoul - Modification du périmètre opérationnel de la ZAC

**M. MARTIN.-** Lors du Conseil de Communauté du 16 décembre 2010, nous avons accepté de céder une bande de 50 m de terrain du périmètre de la zone d'activités des portes de Vesoul à l'entreprise JEANTET afin de lui permettre de réaliser son projet d'extension sur le site de l'Escale. Après réflexion, la société JEANTET a décidé de délocaliser son projet sur la zone de l'Échange à Vaux-les-Prés. Vu que le projet d'extension sur le site de l'Escale n'est plus d'actualité, nous vous proposons de réintégrer les emprises nécessaires à ce projet dans le périmètre opérationnel de la zone des Portes de Vesoul.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Je sais que normalement, ils doivent aller à Vaux-les-Prés. Est-ce signé ?

**M. MARTIN.-** C'est en cours.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une bonne opération.

Pas de remarque, j'imagine ? On récupère cela. C'est adopté.

### Rapport n°3.2 - Avenant au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises sur les sites de Palente et de Temis Innovation

**M. MARTIN.-** Il s'agit tout simplement d'ajustements dans le cadre de la DSP confiée à Boutique de Gestion pour une augmentation de surface. Il s'agit d'un bureau de la CAGB cédé au Pôle des Microtechniques, donc, en même temps, de revoir les modalités d'assurance de ses biens. Cela joue sur 16 m<sup>2</sup>, mais on est obligé de prendre une délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Pas de remarque ? C'est adopté. Messieurs FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote pour ce rapport.

### Rapport n°3.3 - Fonds Régional d'Innovation - Fonctionnement pour l'année 2012

**M. MARTIN.-** Pour résumer très simplement, le Fonds Régional d'Innovation 1 était un fonds abondé pour toutes les aides, alors que le Fonds Régional 2 est abondé selon deux types de fonds :

- soit sous forme de subvention, et la Communauté d'Agglomération mettra 200 000 €,
- soit sous forme d'avance remboursable à hauteur de 150 000 € pour la Communauté d'Agglomération.

Je rappelle que ce nouveau FRI 2 permet d'intervenir à tous les stades de l'innovation, à savoir :

- la faisabilité de l'innovation,
- le partenariat technologique,
- le développement de l'innovation.

Nous ne pourrions pas mettre plus de 30 000 € par entreprise. Vous avez tout le détail dans la convention OSÉO Région annexée au présent rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? C'est donc adopté.

### Rapport n°3.4 - SAIEMB-IE - Aide à la promotion territoriale

**M. FELT.-** Dans le cadre de notre stratégie de développement économique, on a fait de la notoriété et de la visibilité de notre territoire auprès des entreprises une priorité. Il s'agit donc, pour le Grand Besançon, d'être présent sur les marchés potentiellement porteurs. On propose donc de confier à la SAIEMB-IE une mission de promotion territoriale annuelle au cours de laquelle il y aura une valorisation de l'offre du Grand Besançon dans les réseaux immobiliers et dans les salons professionnels. Vous avez dans votre rapport le rappel des activités de la SAIEMB, avec une partie gestion locative sur les loyers. Le contenu de l'action de promotion envisagée est donc, pour la SAIEMB :

- d'organiser des présences et des événements sur des salons professionnels,
- de mener des missions de prospection spécifiques,
- de développer un plan de communication,
- de faire un reporting trimestriel.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 45 000 € pour l'action de promotion envisagée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ne prennent pas part au vote : Annie MÉNÉTRIER, Gabriel BAULIEU, Jean-Louis FOUSSERET, Michel LOYAT, Jean-Pierre MARTIN et Jacques MARIOT. Y a-t-il des remarques ? Bien. Je n'en vois pas, je vous en remercie.

### Rapport n°3.5 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la SAS INTERSTRAP

**M. MARTIN.-** Dans le cadre du Fonds d'Intervention Economique, il s'agit d'apporter une aide à la SAS INTERSTRAP, basée à Mamirolle, sur la zone des 4 Vents. Cette société a un effectif de 190 personnes. Elle a comme secteur d'activité la conception et la fabrication de bracelets de montre en cuir pour le secteur de la très haute horlogerie. Ses perspectives de développement sont :

- l'accroissement de la partie création et la mise au point de nouveaux produits,
- l'augmentation de la capacité d'innovation,
- le développement de structures de production rapide dédiées au SAV et à la très petite série.

Le projet consiste à un agrandissement de 700 m<sup>2</sup> de la surface actuelle pour la nouvelle structure production liée au SAV, pour un budget de 975 000 €. Nous vous proposons d'attribuer une aide de 48 750 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? C'est une belle entreprise mamirolloise. Pas de remarque. C'est adopté.

### Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle des Microtechniques - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012

**M. MARTIN.-** Depuis 2005, la CAGB soutient la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques. L'année 2012 est de nouveau, comme l'année 2008, une année d'évaluation nationale des Pôles. L'État a par conséquent décidé de prolonger d'une année le Contrat de Performance. Il est proposé que le Grand Besançon accorde son soutien financier au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2012, pour un montant de 15 000 €. Les projets d'actions et axes de développement sont détaillés dans le rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Est-ce que c'est d'accord ?

Rapport n°3.7 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -  
Institut Édouard Belin - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012

**M. MARTIN.-** L'Institut Édouard Belin a pour objectif de créer et d'entretenir un cadre collaboratif pour la conception et le développement de projets dans le domaine de la Télésanté. Il coordonne des travaux d'expérimentation et assure leur valorisation et leur promotion tout en capitalisant l'expérience pour que les projets répondent à des usages. Il a aussi pour but d'animer la collectivité des personnes physiques ou morales concernées par la Télésanté en Franche-Comté et de faire la promotion des compétences franc-comtoises en France, en Europe et dans le monde. Il est proposé que le Grand Besançon accorde son soutien au fonctionnement de l'Institut Édouard Belin pour l'année 2012, pour un montant de 20 000 €, ceci en coordination avec les autres financeurs. Il doit y avoir prochainement une réunion avec les Vice-Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général.

**M LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ? Non ? C'est adopté.

Rapport n°3.8 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -  
Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012

**M. MARTIN.-** Dans le cadre de nos financements croisés avec Pays de Montbéliard et Agglomération, il vous est proposé d'accorder une aide pour l'année 2012 au Pôle de compétitivité Véhicule du Futur pour un montant de 16 500 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. C'est adopté.

Rapport n°3.9 - Syndicat Mixte Lumière - Modification des statuts

**M. MARTIN.-** Ces modifications apparaissent opportunes car elles sont en parfaite cohérence avec le travail accompli par l'ensemble des partenaires, avec le montage du dossier de Centre d'Hébergement de données informatiques (Data Center) et avec la stratégie économique du Grand Besançon ou encore la labellisation Très Haut Débit.

L'article 3 dans sa nouvelle version, permet :

- de poursuivre les extensions du Réseau LUMIÈRE, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire définie par le Comité Syndical en cohérence avec les schémas départementaux, régionaux et nationaux,
- de favoriser par tous moyens l'accès au très haut débit pour tous,
- de louer et mettre à disposition la fibre optique,
- d'effectuer toutes les opérations requises par son statut d'opérateur de télécom.

Tout ceci est nouveau dans l'article 3.

Il est également nouveau, dans l'article 5, que le Syndicat exercera sa compétence sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération. Toutefois, le domaine d'intervention du Syndicat pourra, à titre ponctuel, cas par cas, être étendu au territoire départemental et/ou régional, mais selon des modalités juridiques, techniques et financières particulières à définir avec le Département et/ou la Région.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. C'est adopté.

## Questions diverses

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avant de passer aux questions diverses, je voudrais vous dire que nous sommes très préoccupés, entre autres avec Jean-Pierre, par le sort des travailleurs des Papeteries Novillars. C'est un sujet sur lequel il y a actuellement un travail important fait avec le Conseil Général. Le Conseil Général, notre ami Philippe BELUCHE, la Région et nous, sommes présents dans ces réunions. Jean-Pierre était encore cet après-midi à une réunion. En effet, un tour de table devait être fait avec les banques. Tel était l'objet de la réunion de cet après-midi. Nous sommes très attentifs au devenir des Papeteries Novillars. C'est un outil performant, même si c'est un vieil outil, il a été totalement modernisé et il est très performant. Il y avait 70 salariés. On est très attentif et on en reparlera si effectivement il faut que l'on intervienne.

Je pense que c'est bien qu'il y ait une plainte, parce qu'après, ce sont les 70 personnes là-bas qui se retrouvent en difficulté, les collectivités locales. Ce sont des procédés qui ne sont pas acceptables. Veux-tu dire un mot ?

**M. MARTIN.-** Ce qui est important, c'est que c'est la troisième réunion que l'on a avec le repreneur potentiel qui paraît extrêmement sérieux. Donc, cet après-midi, les collectivités ont été unanimes pour dire « nous sommes prêts à accompagner, en plus de la reprise, le projet industriel et énergétique ». En effet, les Papeteries de Novillars seront vraiment rentables quand le projet de biomasse sera réalisé. C'est absolument indispensable. Ils vendront à la fois de l'électricité et de la vapeur. Donc, c'est une des conditions *sine qua non* pour que le projet prenne vraiment corps. Aujourd'hui, les collectivités ont montré leur intérêt, ce qui va permettre au repreneur potentiel d'aller discuter devant le Tribunal de Commerce et peut-être, nous l'espérons en tout cas, obtenir un délai supplémentaire d'une quinzaine de jours. Cela permettra également à la société et à son Directeur, Monsieur LASSERRE, de rencontrer les banques qui étaient présentes avec nous, qui n'ont pas dit « nous ne sommes pas d'accord ». Elles ont dit « nous avons besoin d'informations complémentaires » et le délai du 15 mai paraissait trop juste. Donc, l'objectif est bien de reporter la décision du Tribunal de Commerce au 30 mai.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut aussi avoir des garanties quant au repreneur et à la pérennité de la reprise. Jean-Pierre, tu voulais rajouter quelque chose.

**M. TAILLARD.-** Je n'ai pas réalisé, à la question qui avait été posée, que j'avais travaillé sur le dossier il y a longtemps. Très simplement, le chapitre sur les pentes et les rugosités concerne le service complet, c'est-à-dire entre le local de stockage et le dépôt voirie. Il ne concerne pas la commune qui te concerne. Il concerne le passage du local de stockage au point de dépôt en bord de rue, parce que là, c'est ce que l'on avait déjà en règlement sur la Ville de Besançon et cela fonctionnait bien. C'est pour que les agents puissent sortir les bacs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Donc, c'est essentiellement sur la Ville de Besançon.

**M. TAILLARD.-** Voilà. Et la largeur des voiries, c'est dans les projets de PLU. Les annexes I et II se rapportent aux projets de PLU. Donc, il ne s'agit pas de contraindre l'existant, mais d'inviter chacun dans ces PLU à intégrer de nouvelles règles. Donc, ce n'est pas du tout contraignant, mais suggestif. C'était pour expliquer que ces deux paragraphes s'appliquaient à deux situations particulières.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. De toute façon, ce que j'ai dit reste quand même d'actualité. Si vous avez des remarques, vous me les envoyez et on regardera.

Rapport n° 10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous avez la liste qui est là. Avez-vous des remarques par rapport à cette liste, que nous puissions vous répondre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Je n'en vois pas.

La séance est terminée. Je vous remercie.